



ARTEFACT

Rapport annuel
2021

VALUE BY DATA

Sommaire

Présentation d'Artefact	4
Rapport de Gestion	14
Activité, résultats et situation financière	15
Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat	24
Filiales et participations	25
Programme de rachat d'actions	25
Informations relatives aux mandataires sociaux	26
Informations diverses	27
Notes annexes au rapport de gestion	28
Annexe : Tableau des résultats des cinq derniers exercices	28
Informations Financières	29
Comptes consolidés au 31/12/2021	29
Compte de résultat consolidé	30
Bilan consolidé	31
Tableau de flux de trésorerie consolidé	32
Variation des capitaux propres consolidés	33
Etat du résultat net global	34
Notes annexes aux comptes consolidés	35
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	65
Comptes annuels au 31/12/2021	68
Bilan	68
Compte de résultat	69
Notes annexes aux comptes annuels	70
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021	88
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	89



L'Intelligence Artificielle
accélérateur de la
transformation data
et marketing des
entreprises.

*Tout le monde parle
de data de nos jours.
Chez Artefact, on ne
parle pas, on agit !*

La mission d'Artefact : faire le pont entre la data et les métiers pour créer de la valeur

Artefact a été fondée en 2014 par Vincent Luciani et Guillaume de Roquemaurel. Le nom de l'entreprise, Art...et Fact, est l'expression de la rencontre entre le business et la technologie. Après une expansion rapide à l'international, Artefact s'est imposée comme leader de la transformation business par la donnée. Sa mission est de faire le pont entre la data et les métiers pour créer de la valeur.

Dans un marché très fragmenté, Artefact, société de conseil spécialisée dans la donnée, se distingue en proposant une offre particulièrement plébiscitée autour de la data et du digital : conseil, développement et intégration de solutions IA appliquées aux métiers, soutien opérationnel des équipes clients, formation.

Artefact dispose aujourd'hui d'un réseau international, avec une présence dans 5 zones (Europe, Asie, Moyen-Orient, Amériques et Afrique) et plus de 900 collaborateurs à travers le monde. L'entreprise se positionne comme le partenaire de référence dans la data auprès de très grandes marques, telles que L'Oréal, Danone, Sanofi et Orange, ou de grands comptes internationaux comme Samsung et Unilever. Elle opère dans des secteurs variés comme la Grande Consommation, le Retail, le Luxe, les Télécoms, la Santé, le Tourisme ou encore l'Industrie.

Artefact offre aux entreprises l'ensemble des services nécessaires pour exploiter tout le potentiel de leurs données.

- Son cœur de métier historique est le traitement de la donnée des consommateurs avec une offre data-driven marketing qui est aujourd'hui la plus complète et avancée du marché. Parce que la digitalisation du marketing s'est opérée bien avant celle des autres départements, Artefact a pris une avance considérable dans le développement de solutions de personnalisation et de mesure de la performance.
- Artefact propose également des offres autour de la "data readiness" qui visent à transformer l'entreprise sur le long terme : organisation, gouvernance des données, infrastructure, création de Data Factory...
- De plus, Artefact regroupe des solutions métiers basées sur des modèles d'IA avancés, d'analyse sémantique ou de reconnaissance d'images. Le champ des possibles est très vaste et l'entreprise étudie précisément les enjeux de ses clients pour y répondre de façon spécifique.

A ce jour, les 900+ employés d'Artefact, experts en Data Consulting, Data & Digital Marketing et Digital Commerce, mettent leurs compétences pluridisciplinaires au profit de l'innovation et de l'accélération business des entreprises. Ses technologies de pointe en IA, sa méthodologie agile MLOps pour un déploiement rapide et une scalabilité efficace, sont la garantie du succès des projets de ses clients.



L'ambition d'Artefact : devenir un groupe international leader des services data

Depuis 2014, Artefact connaît une croissance exponentielle. Fonctionnant comme une startup jusqu'en 2017, la société fusionne alors avec l'agence digitale internationale cotée en bourse Netbooster. En décembre 2021, Artefact quitte EuroNext Growth et entre dans une troisième phase d'accélération de sa croissance. La société s'est rapprochée, en effet, de deux fonds de capital-risque, Ardian et Cathay Capital, pour répondre à son ambition de devenir l'un des principaux acteurs des services data dans le monde.

Ardian, un des leaders mondiaux de l'investissement privé, et Cathay Capital, se félicitent du succès de leur offre publique d'achat simplifiée sur le solde du capital et des titres d'Artefact. Pour assurer la continuité de la gouvernance de l'entreprise, les 60 managers historiques d'Artefact se sont associés à cette offre en réinvestissant fortement aux côtés d'Ardian. Vincent Luciani demeure à la tête du groupe en tant que CEO.

Dans un marché porté par une explosion des données, Ardian, à travers son équipe Expansion, et le fonds Cathay Capital, présent à l'international et notamment en Asie, accompagnent l'équipe de management d'Artefact, dans une nouvelle phase de fort développement.

Les nouveaux actionnaires soutiennent le groupe Artefact dans son expansion autour de quatre axes de développement :

1. **La croissance organique** : Artefact compte tripler ses effectifs et passer à près de 3000 Artefacteurs d'ici à 2025. 500 recrutements sont déjà prévus en 2022, dont 200 en France.

2. **L'expansion géographique** : le groupe peut compter sur le réseau d'Ardian et de Cathay Capital à travers le monde pour consolider sa présence en Europe, en Asie, aux Etats-Unis et au Moyen-Orient.
3. **Investir dans la R&D** : un axe essentiel pour continuer d'avoir une longueur d'avance dans l'IA et l'algorithmique, deux domaines qui évoluent en permanence.
4. **L'acquisition de sociétés** stratégiques dans la data afin d'être un acteur éminent de la consolidation d'un marché encore très épars.

L'engagement d'Artefact : créer la nouvelle génération de "data leaders"

La force d'Artefact repose sur l'excellence de ses talents, attirés par une entreprise dont le rôle est de construire la prochaine génération de "data leaders". Ses valeurs humaines fortes, sa politique RSE engagée autour de son programme sociétal "**Data for Education**" ainsi que son système de formation en continu et à la pointe, positionnent Artefact comme un employeur incontournable dans le domaine de la data.

Pour Artefact, recruter et retenir les meilleurs profils sont le nerf de la guerre. Pour se démarquer par la qualité de son expérience collaborateur et être reconnu en tant que "Best Place To Learn About Data", le groupe multiplie les initiatives et programmes RH. Par exemple, Artefact investit énormément de temps pour former ses collaborateurs et les accompagner sur des carrières riches et variées.

En 2021, Artefact a lancé l'**Artefact School of Data** après avoir racheté VivaData. Les cursus de ce pionnier de la formation en data science, qui forme plus de 1500 personnes par an aux métiers de la data, ont été complétés par les retours terrain des experts Artefact. Cette formation professionnalisante va permettre de recruter, chez Artefact et chez ses clients, des talents différents issus de la reconversion professionnelle dans une approche plus inclusive. Par ailleurs, Artefact School of Data a également pour vocation de former les employés de ses clients afin de mieux appréhender les enjeux liés aux données et aux ruptures technologiques. 800 professionnels seront ainsi formés en 2022.

La politique RSE d'Artefact : créer un impact positif sur la société et l'environnement grâce à la data

Pour Artefact, le succès s'accompagne de responsabilités. Sa politique RSE "**Data for Impact**" s'articule autour de programmes utilisant la data pour créer un impact positif sur des enjeux de société. Il peut s'agir de sujets tels que le réchauffement climatique, l'éthique dans le domaine de la data ou encore de l'inclusivité.

Cela comprend de nombreuses initiatives pour favoriser un comportement durable dans les entreprises. "**Data for Sustainability**" est une nouvelle gamme de services data-driven allant de l'audit

jusqu'à la réduction de l'empreinte carbone à tous les niveaux de l'entreprise. Celle-ci a été lancée pour accompagner les organisations dans leur transition environnementale.

Enfin, Artefact s'est engagée en faveur de la parité et de l'inclusion dans le secteur de la technologie et de la donnée. Parce que ces domaines ont un fort potentiel d'employabilité, l'entreprise souhaite accélérer l'accès à ces carrières, sans fracture sociale, de genre, générationnelle ou géographique. Pour démocratiser les métiers de la donnée, Artefact facilite l'entrée à Artefact School of Data, s'engage dans le mécénat, organise du mentoring et effectue un travail de terrain avec les autorités publiques.

Une gamme complète de services data & digital

Artefact propose des solutions data-driven qui répondent aux besoins business de ses clients, de la stratégie data aux opérations. L'entreprise garantit un déploiement rapide et fiable de POCs (Proof of Concepts) jusqu'à l'industrialisation de produits, alors que seulement 10 à 15% des entreprises y parviennent.



Artefact propose un portefeuille complet de services IA, data et digital à travers quatre catégories d'offres. Ses experts travaillent en équipes pluridisciplinaires (Feature Teams) et cette méthode de travail permet de casser les silos entre les métiers et les départements Tech. La complémentarité de leurs compétences constitue un gage d'efficacité.

Data Acceleration Programs

Artefact définit et met en œuvre la stratégie data de ses clients grâce à sa méthodologie de conseil éprouvée. Cela comprend : l'idéation de cas d'IA, l'utilisation de modèles opérationnels (comme la "Data Factory"), les programmes de gouvernance des données et la mise en place d'une infrastructure data..

- Stratégie data
- Gouvernance de la donnée
- Implémentation de plateformes data
- Data Factory
- Data Consulting
- Prédiction des ventes,
- Acculturation
- Et bien plus...

Data Industry Solutions

Artefact déploie des solutions d'Intelligence Artificielle qui exploitent toutes les données de ses clients et de leurs partenaires. Cela permet de répondre aux enjeux d'accélération de leur transformation business sur toute la chaîne de valeur, et d'amélioration du sell in-sell out pour gagner en productivité et ROI.

- IA pour centres d'appels
- Prédiction des ventes
- Insights consommateurs et tendances marché
- Data pour le Capital-Risque (Private Equity)
- Data pour le Category Management

Data-driven Marketing

Artefact propose un accompagnement complet : depuis l'audit et l'élaboration de la stratégie marketing, en passant par le pilotage et gestion de projet, jusqu'à la formation des équipes clientes et l'internalisation de toutes les expertises marketing data et digitales, afin d'assurer la pérennité des solutions déployées.

- Data Marketing Strategy
- Marketing ROI
- Lead Data Agency
- Consumer Data Platforms (CDP)
- Partenariats Data (2nd party data)
- Analytiques avancées
- Personnalisation
- Data pour les ventes B2B

L'entreprise propose une offre CDP (Consumer Data Platform) ultra-performante, devenue stratégique et incontournable pour les annonceurs dans un contexte de disparition des cookies tiers et de changements réglementaires et technologiques très rapides. En accompagnant ses clients dans le déploiement de CDP, Artefact leur permet de relever le défi de la perte des données tierces, qui réduit

les capacités de ciblage des consommateurs et l'utilisation de stratégies courantes, comme le retargeting.

En effet, la mise en œuvre d'une CDP permet de collecter et d'analyser tous les flux de données propriétaires (1st party, c'est-à-dire les données CRM ou de navigation) et 2nd party (en provenance de partenaires). Ces données issues de différentes sources permettent de reconstituer une vue unifiée du consommateur. Ainsi, leur plein potentiel peut être exploité pour une stratégie d'activation média très performante.

Digital Marketing

L'accompagnement marketing stratégique d'Artefact s'appuie sur des modèles analytiques puissants permettant d'aller plus vite et plus loin. Quel que soit le pilotage des campagnes digitales menées, les équipes d'experts media collaborent avec les data scientists et analystes pour rationaliser au plus fin les investissements média en omnicanal. Grâce à ces poches d'optimisation, Artefact peut proposer à ses clients de tester de nouvelles approches, comme le Retail Media qui est en pleine expansion.

Artefact définit avec ses clients les profils et cibles consommateurs avec grande précision grâce à des analyses de données croisées très poussées (CRM, social, retail media, etc.). Ainsi, le groupe déploie des campagnes média multi-channels ultra performantes et optimisées en termes de ROI.

L'accompagnement stratégique marketing d'Artefact, sa maîtrise des dernières évolutions média et technologiques, ainsi que l'exploitation maximisée des données de ses annonceurs donnent une vraie puissance de frappe aux campagnes digitales opérées.

- Stratégie Digital Marketing
- Media channels: Retail Media, SEO & SEA (offre Full Search), Paid Social, Display & Programmatic, Affiliation,...
- Services e-commerce
- CRM
- Contenus digitaux
- Technologies digitales
- Frameworks internes
- Acculturation

En fonction de l'évaluation de la maturité digitale de l'annonceur, l'approche conseil d'Artefact permet de préconiser les modèles organisationnels (internes, externes ou hybrides) et les outils adéquats, toujours en s'adaptant à l'écosystème de l'entreprise et à ses spécificités. L'objectif est de créer un partenariat vertueux en apportant une méthodologie de travail rigoureuse et agile, tout en garantissant une expertise à la pointe avec les plus hauts degrés de certification AdTech et MarTech (Google Marketing Platform, Facebook Ads, Amazon Advertising, Microsoft Advertising, etc.). Ce modèle passe aussi par une totale transparence des coûts sur la chaîne de valeur média. Artefact est indépendant vis-à-vis de ses partenaires technologiques et médias et a mis en place une rémunération indexée sur le résultat.

Nos atouts

La spécificité d'Artefact est de combiner l'innovation (Art) et la Data Science (Fact). Sa principale conviction : recentrer les objectifs des projets data autour de la valeur utilisateurs, en s'assurant de produire très rapidement des résultats pour les entités métiers.



L'expertise data-driven de A à Z

Le marché des services autour de la data est extrêmement fragmenté. Il regroupe aux extrêmes, soit de grands cabinets de conseils, des spécialistes IT ou marketing, soit de nombreuses petites structures locales. Les entreprises doivent alors multiplier les prestataires pour répondre à leurs enjeux data, souvent très complexes. Toutefois, ce modèle peut générer des ralentissements et des incohérences.

Artefact fait partie des rares acteurs consolidant l'ensemble des expertises data au sein d'une même entité. En effet, elle est l'une des entreprises pionnières à réunir trois grands types de métiers : des consultants par secteurs et métiers, des experts en data et des spécialistes en digital marketing. De la stratégie au déploiement opérationnel, en passant par la formation, la gamme de service d'Artefact permet de répondre à l'ensemble des problématiques de ses clients. Aujourd'hui, le groupe est l'un des acteurs "full data" les plus importants dans le monde et le seul à être implanté sur le marché chinois, ce qui est un atout majeur pour les années à venir.

Nos talents de haut niveau

Artefact compte plus de 900 talents dans le monde issus des meilleures formations. Ces experts travaillent en équipes pluridisciplinaires dont la combinaison des compétences génère un véritable gain en efficacité. Ces équipes réunissent :

- **Des compétences à la pointe en Data Science, Data Engineering et Product Ownership.** Elles permettent de construire rapidement des briques logicielles embarquant du code et des algorithmes de grande qualité. Les équipes de Transformation Data comprennent des profils métiers et scientifiques :
 - Les Data Consultants aident les clients à tirer profit de leurs données,

- Les Data Scientists les accompagnent dans l'interprétation et la gestion de leurs données,
- Les Data Analysts accompagnent la transformation business et la prise de décision des clients en supervisant la collecte, le traitement et la visualisation des données,
- Les Software Engineers développent des algorithmes d'IA efficaces permettant d'exploiter le plein potentiel des données,
- Les Product Owners créent les produits et s'assurent qu'ils répondent aux besoins des clients.

Les collaborateurs d'Artefact disposent d'un solide tronc commun en matière de compétences techniques et ont tous développé une expertise pointue sur une technologie en particulier (par exemple : Vision, NLP, Forecasting, Propensity Modelling ou MLOPs pour les Data Scientists).

- **Des experts en marketing digital et data.** Artefact emploie plus de 500 experts en Digital Media (SEO, SEA, Paid Social, Social CRM, Affiliation) dans ses différents bureaux à travers le monde. Artefact apporte une expertise inégalée sur un périmètre marketing très large :
 - Planning stratégique des marques
 - Orchestration numérique omnicanale
 - Performance basée sur le rationnel de l'analyse data

Dans tous les projets menés, les experts stratégiques et opérationnels en marketing digital d'Artefact travaillent avec des équipes de data scientists et data analysts. Artefact crée des stratégies digitales efficaces pour les marques. Celles-ci sont basées sur des sources de données qui génèrent de la valeur, comme les historiques de performances, les données CRM ou encore les données commerciales.

Nos technologies IA et de Machine Learning à la pointe

Les technologies de Machine Learning d'Artefact permettent de déployer et d'industrialiser avec grande rapidité des cas d'usages dans de nombreux secteurs.

Les ingénieurs conçoivent des solutions agnostiques en écrivant des algorithmes et du code embarquant des briques logicielles open source ou propriétaires, et développent exactement ce dont les clients du groupe ont besoin pour transformer et exploiter leurs données. En effet, la conviction d'Artefact est qu'il est beaucoup plus efficace d'avoir recours aux dernières avancées technologiques de l'écosystème open source afin de fournir le meilleur des innovations à ses clients, et créer des solutions adaptables et évolutives.

Artefact assure également un fonctionnement transparent et sécurisé, ainsi qu'une intégration fluide dans les systèmes d'information de ses clients, sans effet de blocage. Cela signifie que les solutions sont la propriété des clients et sont exploitées par eux-seuls.

L'entreprise est aussi contributrice à cet écosystème open source, à travers sa plateforme Artefactory composée de briques logicielles utilisées pour les projets IA. Artefact les met également à disposition de la communauté Tech internationale.

Les solutions sont hébergées dans le Cloud, privé ou hybride, pour accélérer la transformation digitale des clients. Artefact est partenaire certifié des plus grandes plateformes Cloud du marché (Google Cloud, Azure, AWS).

Des méthodologies agiles éprouvées

A travers son modèle opératoire AI Factory, Artefact travaille à l'idéation de business cases, au développement de POC (Proof Of Concept) et à l'industrialisation de projets IA.

L'AI Factory d'Artefact s'appuie sur 4 piliers :

- Une gouvernance spécifique,
- Des Feature Teams pluridisciplinaires (consultants métiers, data scientists, ingénieurs logiciels, experts en média digital) qui collaborent avec les équipes du client,
- Des technologies de pointe,
- Des méthodologies agiles de MLOps.

La complexité de passer à l'échelle entre le développement de POCs et la mise en production industrielle est bien connue. Pour relever ce défi, Artefact applique systématiquement sa méthodologie MLOps (Machine Learning Operations) à tous les projets data et d'IA.

Cette méthodologie s'inspire de l'approche DevOps, utilisée par les entreprises de logiciels les plus innovantes, associant le développement de logiciels (Dev) et les Opérations informatiques (Ops). Elle vise à raccourcir le cycle de vie du développement des projets et à assurer une livraison en amélioration continue, avec la garantie d'une grande qualité de code logiciel.

Artefact pense "Product First" (produit d'abord) pour aider les entreprises à faire progresser leurs actifs IA en douceur vers la production, tout en anticipant les contraintes et les risques liés au passage à l'échelle. Afin d'accélérer la transmission aux équipes clients et assurer la continuité business des projets IA sur le long terme, Artefact élabore des checklists et des templates (algorithmes, codes ou documentation) sur l'ensemble des bonnes pratiques à déployer. Ainsi, les clients sont incités à penser industrialisation et valeur utilisateur dès l'origine des projets.

Nos clients

Depuis 8 ans, Artefact met en place de programmes de transformation data sur le terrain auprès de grands clients tels que L'Oréal, Danone, Carrefour et Engie :

- Artefact est le principal partenaire de l'IA Lab Carrefour x Google. Depuis janvier 2019, 7 cas d'usage en production ont été intégrés au legacy IT (pricing, demand forecast, etc.). Chaque euro investi dans le développement des cas d'usage génère en moyenne 10€ d'EBIDTA incrémental.
- Elle est le principal partenaire Data du programme Beauty Tech de L'Oréal depuis 2019. Plusieurs cas d'usage IA ont été déployés à l'échelle : produit de détection de tendance (6 langages, 3 catégories, 20 pays, 1000 utilisateurs) et produit de prévision des ventes (4 divisions, 15 pays en cours de roll out).
- Artefact est le partenaire de Danone depuis début 2020 sur la transformation Data des opérations du groupe. Un produit de prédiction des ventes basé sur des algorithmes ML a été mis en production, intégré à l'IT Danone et aux processus métiers des prévisionnistes. La performance de la solution automatisée est supérieure ou égale aux prédictions humaine





Rapport
de gestion

Activité, résultats et situation financière

1. Faits marquants de l'exercice 2021

1.1 – Offre Publique d'achat initiée par le fonds d'investissement Ardian Expansion Fund V S.L.P.

A l'issue d'un processus de cession compétitif initié par Artefact, les principaux actionnaires de la société, dont Monsieur François de la Villardière, Président du Conseil d'administration, les co-fondateurs et co-dirigeants d'Artefact, Messieurs Vincent Luciani, et Guillaume de Roquemaurel, ainsi que certains actionnaires de référence, dont le Fonds Nobel, Financière Arbevel, Truffle Capital et Otus, ainsi que plusieurs managers et actionnaires minoritaires, sont entrés en négociations exclusives le 25 juillet 2021 sur un projet d'acquisition par Ardian Expansion ("l'Initiateur") de 17.811.366 actions ordinaires (le "Bloc de Contrôle"), représentant 52.09% du capital et 52.09% des droits de vote d'Artefact, pour un prix de 7,8 euros par action ordinaire.

Dans le cadre du transfert du Bloc de Contrôle, certains actionnaires vendeurs ont également cédé ou apporté à Ardian Expansion 20.000 bons de souscription d'actions représentant l'intégralité des bons de souscription d'actions émis par Artefact, pour un prix de 1.190 euros par bon de souscription d'actions.

Le prix de 7,8 euros par action ordinaire valorise 100% du capital et des droits de vote d'Artefact à 328,9 millions d'euros (sur une base entièrement diluée) et fait ressortir une prime de 42,34% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives (23 juillet 2021).

A l'issue de ces négociations exclusives, le "Contrat de cession" relatif au transfert du Bloc de contrôle a été signé le 17 septembre 2021 suite à l'accomplissement par Artefact de la procédure d'information et consultation du Comité Social et Economique (CSE).

Le Conseil d'administration d'Artefact s'est par ailleurs réuni le 27 septembre 2021 pour :

- prendre acte de la démission, avec effet ce jour à la date la réalisation de la cession du Bloc de Contrôle, de Fonds Nobel, représenté par Monsieur Philippe de Verdalle, de ses fonctions d'administrateur d'Artefact ;
- prendre acte de la démission, avec effet à la date d'ouverture de l'Offre, de :
 - Monsieur François de la Villardière de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'administration d'Artefact ;
 - Madame Marguerite de Tavernost et Monsieur Olivier Duha de leurs fonctions d'administrateurs d'Artefact ; et
- coopter, sous réserve de leur ratification par la prochaine assemblée générale d'Artefact, Ardian France SA, représenté par Madame Marie Arnaud-Battandier, Monsieur Stéphan Torra et Monsieur Thomas Grétére, en qualité d'administrateurs d'Artefact dès la cessation par respectivement Fonds Nobel, représenté par Monsieur Philippe de Verdalle, Madame Marguerite de Tavernost, et Monsieur Olivier Duha de leurs fonctions d'administrateurs d'Artefact.

A compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, l'Initiateur a acquis sur le marché 3.378.332 Actions représentant, 9,88% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Acquisition du Bloc, franchi le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la Société, l'offre publique d'achat simplifiée revêt ("l'Offre") un caractère obligatoire en application des dispositions des articles L.433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société qui sont d'ores et déjà émises à cette date, à l'exclusion des actions détenues directement et indirectement par l'Initiateur, les actions auto-détenues, les ADP 2 incessibles et les actions gratuites indisponibles, soit un nombre de 12 146 511 Actions visées par l'Offre, représentant 35,52% du capital de la Société sur une période de 17 jours entre le 11 novembre et le 3 décembre 2021.

A l'issue de l'Offre, l'initiateur a acquis au total 31 904 545 actions Artefact, représentant 93,31% du capital et des droits de vote de la Société. La cotation des actions de la Société a été suspendue le 3 décembre 2021 à l'issue de la clôture de l'Offre et maintenue jusqu'à la mise en œuvre du Retrait Obligatoire et la radiation des actions d'Euonext Growth Paris le 21 décembre 2021.

1.2 – Cession de la filiale espagnole Media Diamond

Le 14 avril 2021, la société a cédé les parts qu'elle détenait dans la joint venture espagnole Media Diamond aux actionnaires existants pour un montant fixe de 500 milliers d'euros. Avec la vente de cette dernière société, principalement spécialisée dans le marketing offline, le Groupe a recentré ses activités sur son cœur de métier et les offres digitales à forte valeur ajoutée.

La différence entre la valeur des titres mis en équivalence et le prix de cession a été comptabilisée en résultat des sociétés mises en équivalence dès 2020.

1.3 – Remboursement de la dette in fine levée en décembre 2020 de 21 millions d'euros

Le projet de rachat des titres d'Artefact par Ardian est assorti d'un refinancement de la société ayant eu lieu au cours du second semestre 2021. Le Groupe a donc procédé au remboursement de l'intégralité de l'emprunt de 21 millions euros le 29 septembre 2021..

1.4 – Remboursement du Prêt Garanti par l'État contracté en juin 2020

Afin de faire face à la crise sanitaire, la société avait obtenu le 24 juin 2020, un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 6 millions d'euros auprès des banques Crédit du Nord, HSBC et BNP.

Avec la reprise de l'activité constatée lors du second semestre 2020, ce dernier n'a pas fait l'objet d'une prolongation.

La société a ainsi remboursé 4,4 millions d'euros au 30 juin 2021. Le montant résiduel du PGE de 1,6 millions d'euros a été remboursé en juillet 2021.

1.5 – Ouverture d'un bureau aux Etats-Unis

Le premier semestre 2021 a été le théâtre de l'accélération du développement international avec l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis.

Cette nouvelle implantation permet à Artefact de renforcer sa présence mondiale au sein des principaux hubs dans les régions EMEA, Asie et Amériques (Etats-Unis et Brésil) afin d'accompagner au mieux ses clients existants tout en concrétisant de nouvelles opportunités commerciales avec de nouvelles marques.

Ce déploiement stratégique intervient à un moment clef où les grands groupes accélèrent la mise en œuvre de projets majeurs et globaux centrés autour de la data, comme l'illustre la collaboration d'Artefact avec des organisations multinationales telles que L'Oréal, Sanofi, Samsung et Danone.

2. Activité, résultats et situation financière du Groupe et de la Société

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où l'ensemble des sociétés du groupe sont sous le contrôle exclusif de la société Artefact SAS.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2.1 – Activité du Groupe

En 2021, la marge brute du groupe ressort à 85 953 milliers d'euros, en croissance de 22,3%.

	Marge brute		
<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020	Variation
France	40 220	34 647	+16%
Reste de l'Europe	25 210	20 398	+24%
Autres Marchés ¹	20 523	15 220	+35%
TOTAL	85 953	70 265	+22%

Après avoir enregistré une solide performance au cours du 1er semestre 2021 (+16%), Artefact a enregistré une nouvelle forte accélération de ses activités au second semestre (+28%). Pour la deuxième année consécutive, l'ensemble des géographies a contribué favorablement à la progression de la marge brute qui enregistre une croissance de 22% par rapport à 2020.

En **France**, la marge brute atteint 40 220 milliers d'euros en 2021 (+16% vs. 2020). Malgré l'atteinte d'un stade de maturité avancé par rapport au reste du Groupe, la croissance se poursuit à un rythme soutenu témoignant du succès et de la demande entourant les offres d'Artefact dans le contexte actuel de transformation et de digitalisation des entreprises.

Dans le **Reste de l'Europe**, la marge brute ressort à 25 210 milliers d'euros, en progression de 24% sur l'année 2021 traduisant le vif succès de l'expertise data-driven d'Artefact dans cette région et témoignant du rééquilibrage des offres présentes dans la région après des années marquées par la décroissance du Digital Activation. A l'instar de la fin d'année 2020, les principaux contributeurs à la redynamisation de la région restent le Royaume-Uni et les Pays Bas. Ces derniers ont connu respectivement une progression de 26% et 50% de leur activité sur l'année 2021. L'Allemagne entame une trajectoire similaire avec une croissance de 12% grâce au déploiement des activités de Conseil.

Les **Autres Marchés** confirment la pertinence du déploiement des offres Data Marketing et Data Consulting à l'international. La région enregistre une performance historique avec une marge brute s'élevant à 20 253 milliers d'euros soit une croissance de 35% sur l'exercice. La région est une nouvelle fois portée par le dynamisme des marchés de la zone MENA (+29% vs. 2020) et chinois (+27%). La région bénéficie aussi de l'ouverture du bureau américain dont la marge brute ressort à 757 milliers d'euros après seulement 3 trimestres d'activité. Le bureau américain a par ailleurs participé à la performance enregistrée au Brésil (+71% vs. 2020).

2.2 – Résultat consolidé du Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020	Var %
Chiffre d'affaires (suivant IFRS 15)	92 555	75 076	23%
Marge brute	85 953	70 265	22%
Charges de personnel	(55 079)	(48 683)	13%
Charge externes, autres produits et charges opérationnelles	(7 847)	(7 657)	2%
EBITDA retraité²	23 026	13 925	65%
Dotation aux amortissements et provisions retraitées	(581)	(853)	-32%
Autres produits et charges non courants	(6 614)	(1 242)	433%

¹ Les Autres Marchés intègrent la zone Asie-Pacifique - MENA - Brésil - USA

² EBITDAr : EBITDA retraité de l'impact IFRS2 des attributions d'actions gratuites et émissions d'actions de préférence, l'impact IFRS 3R lié aux rémunérations pour services postérieurs aux acquisitions ainsi que l'impact IFRS 16 lié au retraitement des charges de loyers. La Société a ainsi choisi de présenter un EBITDA retraité afin de mieux refléter sa performance opérationnelle telle que suivie en interne par le management, indépendamment de sa politique d'attraction et de rétention des talents ainsi que des modalités d'acquisitions dans le cadre de sa politique d'acquisition

Résultat opérationnel ajusté³	15 832	11 830	34%
Résultat financier net ajusté⁴	(1 552)	(956)	62%
Impôt sur le résultat ajusté	(1 156)	(1 947)	-41%
Résultat net ajusté des activités poursuivies⁵	13 124	8 927	47%
Total Ajustements ⁶	(30 775)	(5 062)	508%
Résultat net des activités poursuivies	(17 651)	3 865	n/a
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	0	(932)	-100%
Résultat net des activités abandonnées	0	46	-100%
Intérêts minoritaires	(78)	193	n/a
Résultat net comptable part du Groupe	(17 573)	2 786	n/a

L'EBITDAr affiche une solide croissance de 65% et s'élève à 23 026 milliers d'euros contre 13 925 milliers d'euros en 2020. La progression de l'EBITDAr s'explique essentiellement par la croissance de la marge brute à un rythme plus soutenu que les coûts opérationnels du Groupe témoignant de l'atteinte d'économies d'échelle par le Groupe et de l'aboutissement des efforts de restructurations du Groupe.

<i>en milliers d'euros</i>	EBITDA retraité			
	2021	% EBITDAr / MB	2020	% EBITDAr / MB
France	11 856	29,5%	9 764	28,2%
Reste de l'Europe	7 045	27,9%	2 026	9,9%
Autres marchés	4 125	20,1%	2 135	14,0%
EBITDA retraité	23 026	26,8%	13 925	19,8%

L'amélioration de la marge d'EBITDAr (+7 points) a été soutenue, notamment, par la performance des activités enregistrées dans le Reste de l'Europe :

- En **France**, l'EBITDAr ressort à 11 856 milliers d'euros soit 29,5% de la marge brute, en progression par rapport à sa performance 2020. Le pays témoigne ainsi de la stabilité du modèle et de la réussite structurelle des efforts de restructuration effectués.
- Le **Reste de l'Europe**, porté par la performance des offres Data Consulting et Data Marketing au Royaume-Uni et aux Pays-Bas puis en Allemagne, a continué d'améliorer sa contribution au cours de l'exercice 2021 avec un EBITDAr de 7 045 milliers d'euros soit 28% de la marge brute contre 2 026 milliers d'euros en 2020 soit 10% de la marge brute. La région rattrape ainsi un niveau de performance égal au modèle français après plusieurs exercices de transformation.
- Dans les **Autres Marchés**, l'EBITDAr s'établit à 4 125 milliers d'euros contre 2 135 milliers d'euros, faisant ressortir une marge d'EBITDAr de 20% contre 14% en 2020. La région parvient ainsi à dégager un niveau de rentabilité sain malgré les investissements consentis dans la région pour soutenir le déploiement du Groupe.

Dans le sillage de la forte progression de l'EBITDAr, le résultat opérationnel ajusté augmente significativement à

³ Résultat opérationnel ajusté des amortissements d'immobilisations incorporels issues de PPA et de l'impact net lié à l'application de la norme IFRS 16

⁴ Résultat financier ajusté des impacts relatifs à la juste valeur par résultat des bons de souscription d'actions et de l'impact IFRS 16

⁵ Résultat net ajusté des activités poursuivies ajusté des retraitements des résultats opérationnel et financiers ainsi que de l'activation en impôts différés actifs des déficits reportables

⁶ Les indicateurs de performance alternatifs font l'objet d'une réconciliation dans les notes d'annexes portant sur les comptes annuels consolidés (3.2 - Présentation du compte de résultat) précisant les ajustements de présentation réalisés.

15 832 milliers d'euros contre 11 830 milliers d'euros l'an dernier. Ce dernier intègre notamment des frais exceptionnels liés au rachat et à la sortie de cote du Groupe pour 6 425 milliers d'euros sur le second semestre 2021.

Après intégration d'un résultat financier net ajusté de -1 552 milliers d'euros, composé essentiellement des charges d'intérêts, et après imputation d'une charge d'impôts de -1 156 milliers d'euros, le résultat net ajusté des activités poursuivies s'élève à 13 124 milliers d'euros en 2021, contre 8 927 milliers d'euros en 2020.

2.4 – Activité et résultats de la Société Artefact SAS (holding)

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020	Variation
Chiffre d'affaires	58 785	47 682	+23%
Résultat d'exploitation	7 008	6 567	+7%
Marge d'exploitation	11,9%	13,8%	-1,9pts
Résultat financier	(698)	870	N/A
Résultat exceptionnel	(6 624)	(3 127)	N/A
Résultat net	1 993	4 964	N/A

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 par la Société s'élève à 58 785 milliers d'euros, en hausse de +23% par rapport à l'exercice précédent, principalement porté par la très bonne performance des offres data consulting et data marketing.

Le résultat d'exploitation s'élève à 7 008 milliers d'euros en 2021 contre 6 567 milliers d'euros en 2020, soit une augmentation de +7% liée à la hausse de la marge brute en partie compensée par la hausse de la masse salariale sur les métiers du Conseil.

Le résultat financier ressort négatif à hauteur de (698) milliers d'euros et inclut les charges d'intérêts pour (984) milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel demeure négatif à hauteur de (6 624) milliers d'euros et intègre essentiellement les coûts des conseils intervenus aux côtés d'Artefact dans le cadre du rachat de la société par Ardian.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 660 milliers d'euros correspondant principalement au crédit d'impôt recherche pour 1 761 milliers et un dégrèvement d'impôt sur les bénéfices 2020 pour 595 milliers d'euros, le résultat net au titre de l'exercice 2021 se solde par un bénéfice net de 1 993 milliers d'euros, contre 4 964 milliers d'euros en 2020.

3. Evénements postérieurs à la clôture

3.1 – Transformation en SAS

Le 31 mai 2022, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie afin d'approuver la transformation de la société en SAS. L'objet de la Société, son siège social et sa durée restent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 3.419.203,30 €, divisé en 34.150.225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Sous le nouvelle forme de la société, une nouvelle gouvernance a été décidée avec le terme des mandats de :

- Monsieur Guillaume de Roquemaurel en qualité de président du conseil d'administration, et d'administrateur,

- Monsieur Vincent Luciani en qualité d'administrateur et Directeur général,
- La société Ardian France, Administrateur, représenté par son représentant permanent, Madame Marie Arnaud-Battandier,
- Monsieur Stéphan Torra, Administrateur,
- Monsieur Thomas Grété, Administrateur,

La société Bidsky a été nommée Présidente de la société et Monsieur Vincent Luciani Directeur général.

4. Evolution prévisible de la société et du groupe et perspectives pour 2022

Artefact dispose aujourd'hui d'un réseau mondial, avec une présence dans 5 zones (Europe, Asie, Moyen-Orient, Amériques, et Afrique) et plus de 800 collaborateurs. L'entreprise s'est positionnée comme le partenaire de référence dans la data auprès de très grandes marques, telles que L'Oréal, Danone, Sanofi et Orange ou de grands comptes internationaux comme Samsung et Unilever, dans des secteurs variés tels que la Grande consommation, le Retail, le Luxe, les Télécoms, la Santé, le Tourisme ou encore l'Industrie.

Avec seulement 10 à 15% des entreprises qui réussissent à industrialiser des solutions basées sur la science de la data, les offres data d'Artefact ont démontré leur capacité à faciliter le déploiement des projets IA à l'échelle. Elles permettent la mise en place de services fondamentaux (gouvernance des données, infrastructure, création de data factory) et le développement de solutions spécialisées (automatisation de centres d'appel, prévision de la demande, moteur de recommandation, détection de la fraude). Artefact possède également une offre historique "marketing data-driven" la plus complète du marché.

Dans un marché porté par une augmentation exponentielle de la donnée, l'équipe Expansion d'Ardian aux côtés du fonds Cathay Capital, présent à l'international et notamment en Asie, accompagnera l'équipe de management d'Artefact, dans une nouvelle phase d'accélération avec pour objectif de devenir un leader mondial des services dans la data.

Les nouveaux actionnaires soutiendront le groupe dans son expansion géographique en Europe, en Asie et aux États-Unis grâce à leur réseau global et à d'importants moyens financiers et humains mis à la disposition du groupe. Artefact investira notamment dans un ambitieux programme de recrutement de nouveaux talents avec pour objectif de tripler les effectifs du groupe d'ici 2025, avec déjà 500 recrutements prévus en 2022. Enfin, le Groupe sera un acteur actif dans la consolidation du marché à travers des acquisitions stratégiques sur un marché des services data encore très fragmenté.

La force d'Artefact repose sur l'excellence de ses talents, attirés par une entreprise dont le rôle est de construire la prochaine génération de "data leaders". L'attrait de ses valeurs humaines fortes, sa politique RSE engagée autour de son programme sociétal "Data for Education", ainsi qu'un système de formation en continu à la pointe, font qu'Artefact se positionne aujourd'hui comme un employeur incontournable dans la data.

5. Activités en matière de recherche et développement

Née de la fusion de la startup Artefact fondée à Paris en 2015 et de l'agence média NetBooster fondée en 1998, Artefact s'est imposée en 7 ans comme un leader européen de la data et de l'intelligence artificielle. Pour se démarquer, mais également sous l'impulsion des fondateurs formés à la recherche à l'école Polytechnique, elle a eu pour objectifs de développer de nouveaux systèmes dans le but de révolutionner les métiers du webmarketing. La Société mise donc une grande partie de sa réussite sur son programme de recherche et développement (R&D). En effet, l'équipe technique souhaite dépasser l'état de l'art en ce qui concerne les problématiques actuelles dans l'Intelligence Artificielle et le Machine Learning afin de fournir des solutions de rupture technologique et uniques sur son domaine scientifique.

Tout l'enjeu de ces disciplines est de trouver des profils mixtes : des scientifiques capables de comprendre des problématiques marketing et d'utiliser les bons outils pour présenter leurs données (les data scientists) et des professionnels avec des compétences « business » affûtées, mais capables de parler technique avec les experts (les data strategists). L'arrivée du Big Data, de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning a semblé être précurseur d'une rupture importante dans la manière de traiter, d'analyser et d'appréhender l'information. Dans un

contexte de maturité des entreprises, l'usage de ces nouvelles technologiques est un enjeu au cœur de toutes leurs réflexions stratégiques et soulève de nombreuses incertitudes techniques pour lesquelles l'état de l'art fait encore défaut à l'heure actuelle.

Les retombées de la maîtrise du Big Data, de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning ainsi que la gestion de toutes les applications transverses représentent un enjeu mondial et les plus grands laboratoires de recherche et sociétés privées dans le domaine concentrent toute leur attention sur le sujet. Artefact a la chance de compter dans son équipe technique des experts scientifiques possédant également des compétences marketing avérées, essentiels au bon déroulement des projets R&D, en concurrence directe avec les autres acteurs du marché.

L'expertise d'Artefact repose sur trois offres complémentaires : Data consulting (IA), Data marketing et Marketing Digital. La Société a la conviction que l'Intelligence Artificielle démultipliera l'efficacité de ses métiers et permettra aux annonceurs de mieux définir leur stratégie marketing et digitale. Les connaissances et compétences issues de ces recherches sont ensuite capitalisées pour être utilisées dans sa cellule R&D et dans toutes les autres entités du Groupe.

Depuis sa création, la Société a pour ambition de faciliter l'accès à l'information, d'où la mise en place d'une entité spécialement dédiée à la R&D. La structure R&D est composée de data scientists et d'ingénieurs dans plusieurs secteurs tels que la recherche d'information, l'analyse de la qualité d'information, etc.

Grâce à l'expertise de chacun des collaborateurs, l'équipe technique d'Artefact possède des bases solides et une approche différente pour entreprendre des activités de recherche. L'idée, pour l'équipe technique de la société, est de développer une véritable boîte à outils de gestion du Big Data pour les agences créatives, un « data lab ». Ce lab peut servir à la fois au métier historique d'Artefact, le marketing digital, mais également à proposer de nouveaux usages et systèmes utilisant les mêmes principes scientifiques. Ainsi Artefact a créé une équipe dédiée à l'exploration de nouvelles technologies basées sur la fusion de l'intelligence artificielle et des data sciences. L'objectif du Lab R&D est de proposer de nouvelles approches marketing digital profitant des technologies issues du Big Data et du Machine Learning, d'analyser les retombées éventuelles de ces technologies et de voir comment en simplifier l'utilisation. La construction d'un « Data Lab » pour les agences créatives présente deux défis technologiques majeurs :

- La réconciliation de masses de données diverses et disparates : données de l'annonceur, données contextuelles, données tierces, données de sites web partenaires, etc. (principal défi du Big Data) ;
- La capacité à explorer intelligemment ces données pour extraire les informations pertinentes, celles qui leur permettront de segmenter au mieux leurs populations selon leurs objectifs de communication, et de construire pour chacune de ces populations des messages appropriés (défi de l'intelligence artificielle et du data mining).

La démarche de recherche d'Artefact est basée sur deux pôles : Data Science et Software Engineering, ce dernier est né de la fusion de deux équipes : R&D et Data Tech. Les équipes R&D prennent en charge les phases amont des projets en réalisant les études, la conception, la définition des hypothèses et le développement. Les équipes Data Tech sont, elles, constituées de consultants en interaction avec les utilisateurs potentiels des technologies développées. Ce sont donc elles qui vont tester les projets et faire des retours aux équipes R&D. C'est ensuite un cycle itératif de conception, développements et tests qui se met en place entre ces différentes parties d'Artefact.

De nouveaux axes de recherche ont été expérimentés en 2021 sur les thématiques suivantes :

- **Campagne Marketing/Data-driven segmentation** : Les efforts de marketing d'une organisation jouent un rôle important dans l'acquisition et la fidélisation des clients, ainsi que dans l'augmentation des ventes. Les opinions, sentiments, intérêts et besoins des clients, lorsqu'ils sont accompagnés de données sociodémographiques, financières et autres, permettent aux organisations de créer des profils de clients. Ces profils sont utilisés pour la gestion de la marque, les opérations de marketing, la prédiction du taux de désabonnement, etc. Cette thématique de recherche a pour objectifs de s'intéresser aux nouvelles approches d'exploration de données pour développer des outils prédictifs, qui visent à améliorer la performance, le coût et donc le retour sur investissement associés des communications de marketing direct. Cela a donné lieu au développement d'algorithmes de machine

learning permettant l'analyse des comportements des clients de 2 types : la détection des modèles de comportement et la prédiction des comportements. Le premier permet de mieux comprendre (décrire) les clients, tandis que le second permet d'adapter les actions de l'entreprise aux clients actuels et potentiels. Cette année, nous avons concentré nos efforts de recherche en développant plusieurs algorithmes visant à concevoir de nouvelles approches de segmentation basées sur les concepts de *clustering* et de *profiling* mais aussi des modèles d'apprentissage automatique pour estimer la propension des clients à acheter un produit.

- **Prédiction/IA** : Les entreprises doivent avoir la capacité de s'adapter à un environnement qui change fréquemment. La prévision précise d'une activité (la demande, les ventes, la charge de travail, etc.) est essentielle dans la mesure où elle peut optimiser l'organisation des ressources humaines, la disponibilité des produits, la production, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les stocks, éviter le gaspillage alimentaire, etc. Plusieurs opérations de R&D ont été menées en ce sens afin de détecter les tendances de consommation avec l'aide de l'intelligence artificielle et plusieurs réalisations importantes dans différents domaines ont été proposées :
 - **Demand Sensing** : Projet qui ambitionne pour un leader du secteur de la cosmétique de détecter, grâce à l'intelligence artificielle, les tendances des consommateurs, leurs potentielles évolutions et *in fine* prédire les produits les plus susceptibles d'être commercialisés dans le futur ;
 - **IA LAB/Prévision des ventes** : Projet dont le but est d'aider les responsables de boulangerie d'une grande enseigne nationale d'hypermarché à faire de meilleures prévisions sur leurs produits qui ont une espérance de vie d'un jour. Grâce aux algorithmes d'intelligence artificielle développés pour une prédiction précise des ventes à court terme, l'entreprise a pu réduire le gaspillage alimentaire, minimiser les produits stockés et périmés dans les magasins et augmenter ses revenus en évitant les ventes manquées ;
 - **Skill Call Center IA** : Projet ayant permis le développement d'algorithme de prédiction du volume d'appels dans les centres d'appels pour un service client d'un opérateur national de premier plan ;
 - **Data Science for Health Marketing** : L'objectif de nos travaux de 2021 a été de fournir une méthode de prévision des ventes pour accompagner les sociétés pharmaceutiques à prédire la vente de médicaments. Cette méthode a permis à ces sociétés d'ajuster leurs politiques de gestion des stocks afin d'éviter les coûts de stocks excessifs et d'éviter de perdre des clients en raison de pénuries de médicaments ;
 - **AI Novelty Forecast/Inventory planning/Advanced Forecats** : Il s'agit là de projets ayant permis le développement d'un algorithme d'IA Catboost permettant une prévision optimisée d'un stock pour deux exercices fiscaux ou de prévision concernant la sortie de nouveaux produits.
- **Computer vision/IA** : Projet dont l'objectif a été le développement d'approches de traitement d'images et d'intelligence artificielle permettant de vérifier la qualité des interventions réseau (malfaçons) d'un grand opérateur national en temps réel grâce à la reconnaissance visuelle.
- **NLP/Speech-To-Text** : Le traitement du langage naturel (NLP) est défini comme un assistant qui aide le système à apprendre, comprendre et produire du contenu en langage humain ou naturel. La reconnaissance de texte/caractère et la reconnaissance vocale sont capables de saisir les informations dans le système, et le NLP aide ces applications à donner un sens à ces informations. Nos travaux de R&D nous ont permis de développer d'une part, une solution d'analyse conversationnelle exposant des *insights* relatifs aux motifs d'appel (via des algorithmes d'IA de *topic*

detection) et à la satisfaction client (via des algorithmes d'IA *sentiment analysis*) et d'autre part, une nouvelle approche de classification des commentaires de consommateurs.

- **Marketing ROI (mROI)** : Le retour sur investissement (ROI) est la mesure la plus critique des programmes de marketing pour permettre la prise de décision au niveau de l'entreprise, du département ou de la campagne en vue de maximiser les profits. Le retour sur investissement (ROI) fournit non seulement un aperçu de la rentabilité des campagnes, mais aussi une base de comparaison de différentes alternatives d'investissement. Lorsqu'ils évaluent l'efficacité des investissements marketing, les responsables du marketing sont confrontés à la difficulté de suivre les pistes depuis les investissements marketing initiaux jusqu'aux ventes. Grâce aux derniers développements des technologies d'apprentissage automatique (CausalNex), notre outil de mesure du marketing va plus loin que toutes les solutions existantes. Artefact MROI fournit pour la première fois une source unique de vérité qui mesure avec précision l'incrémentalité de toutes les activités de marketing et d'autres facteurs ayant un impact sur les objectifs commerciaux. Il fonctionne en connectant plusieurs sources de données en ligne et hors ligne dans un réseau bayésien - un modèle graphique qui détermine la causalité des facteurs influençant un résultat, les interrelations entre eux et les changements probables de ce résultat si ces facteurs changent.

Ces opérations de recherche présentent de fortes interactions les unes avec les autres tant elles concourent à l'amélioration substantielle des systèmes d'Artefact et à la création de solutions techniques de rupture dans le web marketing et d'autres secteurs. Nos équipes ont en effet à cœur d'obtenir sur l'ensemble des technologies développées un niveau de générosité et de performance les forçant à travailler ensemble. De nombreux modules ont pour vocation d'être regroupés sous un seul et même logiciel capable de gérer des campagnes média de bout en bout en allant du ciblage à l'automatisation des tâches, la création de visuels ou encore l'allocation de budget en fonction des besoins des utilisateurs.

Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Le Président propose d'affecter le gain de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 1.992.903 euros en Report à nouveau dont le montant sera ainsi porté de -9.966.987 euros à -7.974.084 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du groupe négatif de 17.573 milliers d'euros.

Filiales et participations

1. Activités des filiales

Cf "2.1 Activité du Groupe"

2. Prises de participation et de contrôle

Conformément à ce qui était prévu dans l'acte d'acquisition des activités chinoises signé en mars 2018, la Société a racheté au cours du premier semestre 2021, 11,65% du capital et des droits de vote de la société Netbooster Asia Limited portant sa participation à 88,36% ainsi que 11,25% du capital social et des droits de vote de la société 8Matic Limited portant sa participation à 88,76%.

La Société a par ailleurs acquis 100% du capital de la société Vivadata (IQ Factory) au cours du second semestre pour un total de 415 milliers d'euros.

3. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 25 juin 2021 a renouvelé par sa 7^{ème} résolution, l'autorisation faite au Conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social (et 5% en ce qui concerne les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport).

L'Assemblée générale a décidé que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 6 euros par action et que le montant global ne pourra dépasser 10 millions d'euros.

3.1 – Contrat de liquidité

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'un contrat de liquidité a été signé le 20 mars 2018 avec la société Gilbert Dupont (ci-après l'Animateur) pour une durée d'un an renouvelable, afin de favoriser la liquidité des actions de la société à compter du 21 mars 2018, en remplacement de la société Kepler Cheuvreux.

Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 30 milliers d'euros pour l'année 2021. Les opérations sur les actions de la société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur
Situation au 31/12/2020	40 863	3,07	125 449 €
Achats sur l'année 2021	1 495 525	4,14	6 184 170€
Ventes sur l'année 2021	1 444 834	4,12	5 948 629 €
Situation au 23/07/2021	91 554	5,47	500 800€

NB: Du fait de l'opération initiée avec Ardian Expansion, le contrat de liquidité a été suspendu le 23 juillet 2021.

Au 31 décembre 2021, ces actions auton-détenues sont conservées par la société.

3.2 – Autocontrôle

En dehors des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité au 31 décembre 2021, la société détient 11 976 actions au 31 décembre 2021 représentant moins de 0,04% du capital.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Cours moyen	Valeur d'achat
Situation au 31/12/2020	11 976	0,1	2,01	24 072
Achats sur l'année 2021	-	-	-	-
Ventes sur l'année 2021	-	-	-	-
Situation au 31/12/2021	11 976	0,1	4,14	49 581

Informations relatives aux mandataires sociaux

Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Cf Faits marquants de l'exercice 2021.

Informations diverses

1. Délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs et clients des comptes annuels d'Artefact SAS par date d'échéance :

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	889					1 047				
Montant total des factures concernées TTC en K€	4 275	344	51	110	4 780	1 720	557	128	786	3 190
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	8,5%	0,7%	0,1%	0,2%	9,5%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						7%	2%	1%	3%	13%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	163					357				
Montant total des factures exclues	5 449,54					3 539,72				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	contractuel					Contractuel				

2. Autres informations

Le montant des dépenses somptuaires s'élève à 11 771 euros.

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas versé de dividende.

Notes annexes au rapport de gestion

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

<i>en euros</i>	2021	2020	2019	2018	2017
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3.419.203	3.418.003	3.302.770	3 267 436,4	2 579 111,6
b) Nombre d'actions émises	34.192.033	34.180.033	33.027.700	32 674 364	25 791 116
c) Nombre (maximal) d'actions futures à créer	7.684.143	6.840.201	3.218.722	3.081.670	4.168.965
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	58 785 433	47 681 978	48 312 865	44 212 811	25 836 980
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	(2 064 840)	972 619	137 817	(168 744)	(1 955 144)
c) Impôt sur les bénéfices	2 306 431	659 610	1 651 835	1 239 633	(27 290)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 992 902	4 963 678	(13 536 732)	135 528	(9 025 903)
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
f) Participation des salariés	-	5 761	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,01	0,05	0,05	0,03	(0,08)
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,06	0,15	(0,41)	0,00	(0,35)
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	261	245	251	201	97
b) Montant de la masse salariale	19 821 040	16 695 270	16 344 722	13 341 688	4 866 875
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	10 106 837	7 460 533	7 004 426	5 672 964	2 141 244



Informations
financières

Comptes consolidés au 31/12/2021

Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires	1	92 555	75 076
Coût des ventes		(6 602)	(4 811)
Marge brute	1	85 953	70 265
Charges de personnel	2	(55 079)	(48 683)
Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2	2	(6 218)	(2 602)
Charges de personnel – Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R	2	(3 619)	(983)
Charges de loyer – Impact IFRS 16		1 933	2 780
Charges externes	3	(9 513)	(8 985)
Impôts et taxes		(512)	(434)
Autres produits et charges courants	4	2 178	1 762
EBITDA		15 122	13 120
Dotation aux amortissements et provisions	5	(896)	(1 168)
Amortissement du droit d'utilisation – Impact IFRS 16		(2 362)	(2 682)
Autres produits et charges non courants	6	(6 614)	(1 103)
Perte de valeur d'actif IFRS 16		-	(139)
Résultat opérationnel		5 251	8 028
Produit financiers		17	52
Coût de l'endettement financier brut		(1 394)	(689)
Charges d'intérêt – Impact IFRS 16		(85)	(96)
Coût de l'endettement financier net	7	(1 463)	(734)
Autres produits et charges financiers		(20 724)	(3 568)
Résultat financier net	7	(22 187)	(4 302)
Résultat avant impôt		(16 936)	3 726
Impôt sur le résultat	8	(714)	139
Résultat net des activités poursuivies		(17 651)	3 865
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence ⁷		-	(932)
Résultat net des activités abandonnées		-	46
Résultat net de la période		(17 651)	2 979
Intérêts minoritaires		(78)	193
Résultat net part du groupe		(17 573)	2 786

⁷ La société Media Diamond a été cédée en avril 2021 pour 500 milliers d'euros. Le Groupe avait procédé en 2020 à un impairment de 974 milliers d'euros afin de ramener la valeur des titres de l'entité à la valeur du prix de cession.

Bilan consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ecart d'acquisition	9	46 255	44 982
Immobilisations incorporelles	8	2 976	3 352
Immobilisations corporelles	9	1 108	924
Droit d'utilisation – Impact IFRS 16	9	3 608	3 499
Titres mis-en-équivalence	10	-	500
Instruments financiers dérivés	11	-	64
Actifs financiers non courants	12	1 263	871
Autres actifs non courants	13	4 727	3 812
Actifs d'impôts différés	14	5 344	4 734
Actif non courant		65 283	62 738
Créances clients et comptes rattachés	15	61 164	49 937
Actif sur contrats	15	7 668	4 665
Actifs d'impôts courants		1 449	1 093
Autres actifs courants	13	3 705	2 635
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	18 150	27 942
Actif courant		92 136	86 272
TOTAL ACTIF		157 419	149 010
Capital	17	3 419	3 418
Primes		56 724	57 100
Réserves et report à nouveau		(6 589)	(14 083)
Réserves de conversion		353	(751)
Résultat net part du groupe		(17 573)	2 786
Capitaux propres part du groupe		36 334	48 470
Intérêts minoritaires		296	683
Capitaux propres		36 630	49 153
Provisions	18	1 358	1 289
Dettes financières à plus d'un an	19	17 096	23 989
Dettes de location – Impact IFRS 16	19	1 654	1 600
Autres passifs non courants	20	87	2 615
Passifs d'impôts différés	14	349	254
Passif non courant		19 186	28 457
Dettes financières à moins d'un an	19	713	6 185
Dettes de location à moins d'un an – Impact IFRS 16	19	1 978	2 107
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21	56 292	41 145
Passif sur contrats		9 183	15 690
Instruments financiers dérivés	11	23 800	3 314
Impôts sur le résultat exigibles		1 333	380
Autres passifs courants	20	6 946	1 290
Passif courant		100 245	70 110
TOTAL PASSIF		157 419	149 010

Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net des activités poursuivies	(17 651)	2 933
<i>Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i>		
- Résultat des sociétés MEQ	-	932
- Dotations aux amortissements, et dépréciations opérationnelles nettes	3 240	3 678
- Autres dotations aux provisions nettes	-	(534)
- Impact de la cession Mediadiamond	-	
- Plus ou moins-values de cessions	(91)	9
- Variation de la juste valeur par résultat	20 550	3 252
- Paiements fondés en actions IFRS 2	4 569	2 383
- Impôt sur le résultat	714	(139)
- Impôts versés	(1 553)	(815)
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-	(166)
- Coût de l'endettement financier net	1 467	769
- Intérêts versés	(862)	(707)
Marge brute d'autofinancement	10 465	11 594
Variation du BFR lié à l'activité	(2 405)	(3 951)
Flux de trésorerie générés par les activités poursuivies	8 060	7 643
Incidence des variations de périmètre	(2 157)	(2 024)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(630)	(194)
Variation d'actifs financiers non courants	(174)	164
Cession des autres actifs non courants	850	-
Flux nets de trésorerie liés aux autres actifs et passifs courants	101	92
Flux liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies	(2 009)	(1 961)
Augmentation de capital	0	39
Souscriptions d'emprunts	15 060	26 785
Remboursements d'emprunts	(30 544)	(16 633)
Cession/acquisition d'actions propres	(236)	35
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(94)	(46)
Autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(343)	324
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies	(16 156)	10 505
Variation de trésorerie nette des activités poursuivies	(10 105)	16 186
Trésorerie nette à l'ouverture	27 884	11 659
Incidence des variations de change	299	38
Transfert entre activités poursuivies et activités abandonnées	-	-
Trésorerie nette à la clôture des activités poursuivies	18 079	27 884
Variation de trésorerie nette des activités abandonnées	0	(150)
trésorerie nette à l'ouverture	-	150
incidence des variations de change	-	-
Trésorerie nette à la clôture des activités abandonnées	-	-

Variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Capitaux Propres
Situation au 31/12/19	3 303	57 222	(1 368)	163	(15 197)	1 099	45 222
Résultat de l'exercice					2 786	193	2 979
Écarts de conversion				(914)		(34)	(947)
Résultat Global				(914)	2 786	159	2 031
Augmentation de capital	115	(73)					42
Affectation du résultat			(15 197)		15 197		-
Dividendes						(46)	(46)
Paiements fondés sur des actions – IFRS2			2 383				2 383
Variation de périmètre			93			(521)	(428)
Autres mouvements		(48)	5			(8)	(51)
Situation au 31/12/20	3 418	57 100	(14 083)	(751)	2 786	683	49 153
Résultat de l'exercice					(17 573)	(78)	(17 651)
Écarts de conversion				1 104		41	1 145
Résultat Global				1 104	(17 573)	(37)	(16 506)
Augmentation de capital	1	(1)					-
Affectation du résultat			2 786		(2 786)		-
Dividendes			(88)				(88)
Variation actions propres		(375)					(375)
Paiements fondés sur des actions – IFRS2			4 569				4 569
Autres mouvements			227			(350)	(123)
Situation au 31/12/21	3 419	56 724	(6 589)	353	(17 573)	296	36 630

Etat du résultat net global

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net de la période	(17 651)	2 979
Éléments qui ne seront pas comptabilisés au compte de résultat		
Éléments qui pourraient être reclassés dans le compte de résultat à une date ultérieure		
<ul style="list-style-type: none"> • Ecart de conversion 	1 145	(947)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts	1 145	(947)
Résultat global de la période	(16 506)	2 031

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Présentation générale

Artefact est une société par actions simplifiées (depuis sa transformation actée par l'assemblée générale du 31 mai 2022) de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est situé 19 rue Richer à Paris (75009).

Les états financiers consolidés du groupe Artefact (constitué de la société Artefact et de ses filiales) ont été arrêtés par le Président en date du 31 mai 2022.

Tous les montants présentés dans l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

2. Faits marquants de l'exercice 2021

1.1 – Offre Publique d'achat initiée par le fonds d'investissement Ardian Expansion Fund V S.L.P.

A l'issue d'un processus de cession compétitif initié par Artefact, les principaux actionnaires de la société, dont Monsieur François de la Villardière, Président du Conseil d'administration, les co-fondateurs et co-dirigeants d'Artefact, Messieurs Vincent Luciani, et Guillaume de Roquemaurel, ainsi que certains actionnaires de référence, dont le Fonds Nobel, Financière Arbevel, Truffle Capital et Otus, ainsi que plusieurs managers et actionnaires minoritaires, sont entrés en négociations exclusives le 25 juillet 2021 sur un projet d'acquisition par Ardian Expansion ("l'Initiateur") de 17.811.366 actions ordinaires (le "Bloc de Contrôle"), représentant 52.09% du capital et 52.09% des droits de vote d'Artefact, pour un prix de 7,8 euros par action ordinaire.

Dans le cadre du transfert du Bloc de Contrôle, certains actionnaires vendeurs ont également cédé ou apporté à Ardian Expansion 20.000 bons de souscription d'actions représentant l'intégralité des bons de souscription d'actions émis par Artefact, pour un prix de 1.190 euros par bon de souscription d'actions.

Le prix de 7,8 euros par action ordinaire valorise 100% du capital et des droits de vote d'Artefact à 328,9 millions d'euros (sur une base entièrement diluée) et fait ressortir une prime de 42,34% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives (23 juillet 2021).

A l'issue de ces négociations exclusives, le "Contrat de cession" relatif au transfert du Bloc de contrôle a été signé le 17 septembre 2021 suite à l'accomplissement par Artefact de la procédure d'information et consultation du Comité Social et Economique (CSE).

Le Conseil d'administration d'Artefact s'est par ailleurs réuni le 27 septembre 2021 pour :

- prendre acte de la démission, avec effet ce jour à la date la réalisation de la cession du Bloc de Contrôle, de Fonds Nobel, représenté par Monsieur Philippe de Verdalle, de ses fonctions d'administrateur d'Artefact ;
- prendre acte de la démission, avec effet à la date d'ouverture de l'Offre, de :
 - Monsieur François de la Villardière de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'administration d'Artefact ;
 - Madame Marguerite de Tavernost et Monsieur Olivier Duha de leurs fonctions d'administrateurs d'Artefact ; et
- coopter, sous réserve de leur ratification par la prochaine assemblée générale d'Artefact, Ardian France SA, représenté par Madame Marie Arnaud-Battandier, Monsieur Stéphane Torra et Monsieur Thomas Grété, en qualité d'administrateurs d'Artefact dès la cessation par respectivement Fonds Nobel, représenté par Monsieur Philippe de Verdalle, Madame Marguerite de Tavernost, et Monsieur Olivier Duha de leurs fonctions d'administrateurs d'Artefact.

A compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, l'Initiateur a acquis sur le marché 3.378.332 Actions représentant, 9,88% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Acquisition du Bloc, franchi le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la Société, l'offre publique d'achat simplifiée revêt ("l'Offre") un caractère obligatoire en

application des dispositions des articles L.433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société qui sont d'ores et déjà émises à cette date, à l'exclusion des actions détenues directement et indirectement par l'Initiateur, les actions auto-détenues, les ADP 2 incessibles et les actions gratuites indisponibles, soit un nombre de 12 146 511 Actions visées par l'Offre, représentant 35,52% du capital de la Société sur une période de 17 jours entre le 11 novembre et le 3 décembre 2021.

A l'issue de l'Offre, l'initiateur a acquis au total 31 904 545 actions Artefact, représentant 93,31% du capital et des droits de vote de la Société. La cotation des actions de la Société a été suspendue le 3 décembre 2021 à l'issue de la clôture de l'Offre et maintenue jusqu'à la mise en œuvre du Retrait Obligatoire et la radiation des actions d'Euronext Growth Paris le 21 décembre 2021.

1.2 – Cession de la filiale espagnole Media Diamond

Le 14 avril 2021, la société a cédé les parts qu'elle détenait dans la joint venture espagnole Media Diamond aux actionnaires existants pour un montant fixe de 500 milliers d'euros. Avec la vente de cette dernière société, principalement spécialisée dans le marketing offline, le Groupe a recentré ses activités sur son cœur de métier et les offres digitales à forte valeur ajoutée.

La différence entre la valeur des titres mis en équivalence et le prix de cession a été comptabilisée en résultat des sociétés mises en équivalence dès 2020.

1.3 – Remboursement de la dette in fine levée en décembre 2020 de 21 millions d'euros

Le projet de rachat des titres d'Artefact par Ardian est assorti d'un refinancement de la société ayant eu lieu au cours du second semestre 2021. Le Groupe a donc procédé au remboursement de l'intégralité de l'emprunt de 21 millions euros le 29 septembre 2021.

1.4 – Remboursement du Prêt Garanti par l'État contracté en juin 2020

Afin de faire face à la crise sanitaire, la société avait obtenu le 24 juin 2020, un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 6 millions d'euros auprès des banques Crédit du Nord, HSBC et BNP.

Avec la reprise de l'activité constatée lors du second semestre 2020, ce dernier n'a pas fait l'objet d'une prolongation.

La société a ainsi remboursé 4 400 milliers d'euros au 30 juin 2021. Le montant résiduel du PGE de 1 600 milliers d'euros a été remboursé en juillet 2021.

1.5 – Ouverture d'un bureau aux Etats-Unis

Le premier semestre 2021 a été le théâtre de l'accélération du développement international avec l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis.

Cette nouvelle implantation permet à Artefact de renforcer sa présence mondiale au sein des principaux hubs dans les régions EMEA, Asie et Amériques (Etats-Unis et Brésil) afin d'accompagner au mieux ses clients existants tout en concrétisant de nouvelles opportunités commerciales avec de nouvelles marques.

Ce déploiement stratégique intervient à un moment clef où les grands groupes accélèrent la mise en œuvre de projets majeurs et globaux centrés autour de la data, comme l'illustre la collaboration d'Artefact avec des organisations multinationales telles que L'Oréal, Sanofi, Samsung et Danone.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 – Principes de consolidation

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Artefact au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2021 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC).

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements en vigueur au 1er janvier 2021

Aucun nouveau texte obligatoirement applicable à compter du 1er janvier 2021 et concernant le Groupe n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés .

3.2 – Présentation du compte de résultat

Définition d'EBITDA et d'EBITDA retraité

L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel retraité des éléments suivants :

- les dotations aux amortissements/provisions/dépréciations ;
- les charges opérationnelles non récurrentes présentées dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Autres produits et charges non courants.

L'EBITDA ne constitue pas un indicateur élaboré conformément aux normes IFRS, il n'est pas représentatif de la situation financière, du niveau de liquidité ou de la rentabilité et ne saurait être considéré comme une donnée alternative au résultat net – part du Groupe calculé conformément aux normes IFRS, ni au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie nets provenant de/affectés aux activités opérationnelles calculés selon les normes IFRS ni à tout autre mesure prescrite par les principes comptables généralement admis (GAAP).

Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle telle que suivi en interne par le management, indépendamment de sa politique d'attraction et de rétention des talents, des modalités d'acquisition prévues dans le cadre sa politique de croissance externe et de l'impact de la norme IFRS 16, la Société a choisi de présenter un EBITDA retraité.

Cet EBITDA retraité (ou EBITDAR) est défini par la Société comme l'EBITDA hors impact des charges IFRS relatives:

- au paiement fondé sur des attributions d'actions gratuites et émissions d'actions de préférence – ainsi que des cotisations patronales afférentes (IFRS 2),
- aux rémunérations pour des services postérieurs aux acquisitions réalisées (IFRS 3R),
- au retraitement des charges de loyers (IFRS 16)

Réconciliation des indicateurs alternatifs de performance

L'objectif de cette note est de faire le lien entre les indicateurs de performance utilisés en communication financière et les états financiers consolidés du Groupe.

Impact sur les différents agrégats du compte de résultat:

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Chiffre d'affaires	92 555
Coût des ventes	(6 602)
Marge Brute⁸	85 953
Charges de personnel et charges externes	(62 926)
EBITDA retraité des activités poursuivies (A)	23 026
Retraitement des loyers - impact IFRS 16	1 933
Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS 2*	(6 218)
Charges de personnel - Rémunérations liées aux acquisitions IFRS 3R*	(3 619)
EBITDA des activités poursuivies	15 122
Dotations aux amortissements et provisions (hors IFRS 16 et PPA) (1)	(581)
Autres produits et charges non courants (2)	(6 614)
Résultat opérationnel ajusté (B) = (A) + (1) +(2)	15 832
Dotations aux amortissements - Impact IFRS 16	(2 362)
Dotations aux amortissements du fonds de commerce Artefact (PPA)*	(315)
Résultat opérationnel	5 251
Résultat financier net ajusté (C)	(1 552)
Variation de juste valeur des BSA par résultat*	(20 550)
Charges d'intérêts IFRS 16	(85)
Résultat financier net	(22 187)
Impôt sur le résultat (hors activation des reports déficitaires) (3)	(1 156)
Résultat net ajusté des activités poursuivies (B) + (C) + (3)	13 124
Impôts différés dont activation des reports déficitaires*	442
Résultat net des activités poursuivies	(17 651)

Il convient de noter que l'ensemble des ajustements opérés sur le résultat net (*) s'élevant au total à 30 775 milliers d'euros sont sans impact cash pour la société à l'exception des retraitements suivants :

- IFRS 3r Rémunérations post acquisition pour (3 619) milliers d'euros
- Activation d'impôts différés, notamment reports déficitaires pour 442 milliers d'euros (ajustement négatif)

La charge IFRS 2 des paiements fondés en actions (6 218 milliers d'euros) et l'ajustement de la juste valeur des BSA (20 550 milliers d'euros) impacteront les capitaux propres à la date d'acquisition de ces instruments sans sortie de trésorerie pour la société.

⁸ Le coût des ventes correspond principalement aux achats Media, intégrés dans les prestations d'Artefact, des frais de sous-traitance des pôles Conseil et Création. La marge brute est l'indicateur de reconnaissance du revenu suivi par le Groupe dans la mesure où elle représente le chiffre d'affaires net conservé, exclu des frais engagés avec des fournisseurs externes en lien direct avec ses transactions.

Paiements fondés en actions (IFRS2)

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement à long terme sur objectif pour certains employés, qui est classé dans les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres.

Les paiements aux employés fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'octroi. Cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base de l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À chaque date de clôture, le Groupe revoit son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue. S'il y a lieu, l'incidence de cette révision est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions (IFRS 2) de sorte que la charge cumulée soit le reflet de l'estimation révisée en contrepartie d'un ajustement correspondant dans la réserve liée aux avantages du personnel fondés sur des actions. Les cotisations patronales relatives aux plans mis en place sont comptabilisées en sous-jacent, dans la même rubrique du compte de résultat consolidé.

Juste valeur par résultat des instruments dérivés passifs (IFRS 9)

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de signature du contrat dérivé, puis sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat consolidé dans le résultat financier net.

Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises (IFRS3R)

Lors d'un regroupement d'entreprises, l'accord d'acquisition peut prévoir des clauses de complément de prix, sous forme de remise d'instruments de capitaux propres ou de transferts d'actifs supplémentaires.

Dans le cas où des paiements éventuels sont prévus au profit de salariés ou cédants de l'entité acquise qui poursuivent une activité salariée au sein de cette entité après la date d'acquisition, la norme IFRS 3 fournit des indications pour déterminer si ce paiement constitue une rémunération de services rendus à l'entreprise postérieurement à l'acquisition, entrant ainsi dans le champ d'application de la norme IAS 19, Avantage du personnel. En substance, tout paiement complémentaire éventuel au profit des vendeurs qui serait automatiquement annulé si le vendeur cessait son activité constitue une rémunération de services post acquisition comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Charges de personnel – rémunération pour services postérieurs à l'acquisition IFRS 3R en contrepartie d'une dette.

Actifs détenus en vue de la vente et résultat des activités abandonnées (IFRS5)

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession » :

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;
- faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités

arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La norme IFRS 15 établit un modèle qui s'applique aux produits des contrats conclus avec les clients. Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés pour refléter le transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui reflètent la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Agent vs Principal

Dans certaines transactions des activités Média, le Groupe agit en qualité de mandataire pour le compte des clients. Pour ces transactions, le Groupe calcule le montant net perçu, déduction faite de toute dépense d'achat Media encourue auprès de prestataires tiers. Dans d'autres transactions Media, le Groupe agit en son nom propre pour ses clients. Concernant les prestations Conseil / Data, le Groupe agit exclusivement en tant que principal.

Actifs et Passifs sur contrat

Les revenus reconnus à l'avancement qui sont conditionnels à l'approbation du client doivent être reconnus en tant qu'actifs sur contrats plutôt qu'en créances clients. Les avances clients qui seront reconnues en chiffre d'affaires lorsque le contrôle des services seront transférés aux clients sont désormais enregistrées en Passifs sur contrats

Contrats de location (IFRS 16).

IFRS 16 – Contrats de location, énonce les principes de comptabilisation, applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17

Applicable à compter du 1er janvier 2019, la norme a pour effet, chez le preneur, la comptabilisation :

- **Au bilan**, d'une dette de location au passif au titre des loyers payés et d'un droit d'utilisation à l'actif représentant l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- **Au compte de résultat**, des intérêts calculés sur la dette de location et de la charge d'amortissement sur le droit d'utilisation,

Cette présentation des charges de location entraîne dans le tableau de flux de financement, une augmentation correspondante des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, les secteurs d'activité rapportés sont cohérents avec ceux utilisés dans le reporting interne fourni au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Président.

Les informations concernant les secteurs opérationnels se fondent sur les mêmes règles et principes comptables que ceux qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers consolidés.

Avantages du personnel

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant des unités de crédit projetées. La Société n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière à des salariés en France. Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes :

- Application de la convention collective Syntec,
- Age de départ : 67 ans
- Table de mortalité INSEE la plus récente disponible
- Taux d'actualisation iBoxx 10 ans : 1,20%

- Taux de charges sociales : 45%
- Taux de rotation du personnel : 24%
- Revalorisation des salaires : 2,00%

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Subventions & crédits d'impôt

Les subventions publiques sont comptabilisées à la juste valeur si leur attribution est raisonnablement assurée et si le Groupe remplit toutes les conditions y afférentes.

Les subventions publiques liées à des coûts sont différées et comptabilisées dans le compte de résultat de la période nécessaire pour les rattacher aux coûts qu'elles sont censées compenser.

A ce titre, Artefact SA est éligible au Crédit d'impôt recherche (CIR) qui est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en « Autres produits opérationnels » lorsqu'il est acquis. Les crédits d'impôt pour les frais de développement qui sont capitalisés comme faisant partie des immobilisations incorporelles sont déduits des montants portés à l'actif et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Conformément à la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), les autres charges et produits opérationnels sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat. Il s'agit de produits et charges en nombre très limité, clairement identifiables et peu fréquents, qui ont une incidence significative sur la performance consolidée. Cette classification s'applique à certains produits ou charges d'un montant significatif qui sont inhabituels par leur nature ou par leur fréquence, tels qu'une plus-value de cession ou des coûts de restructuration, etc. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour permettre aux lecteurs des états financiers consolidés afin de mieux comprendre la performance opérationnelle courante du Groupe.

3.3 – Présentation du bilan

Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale comprend :

- la juste valeur des actifs transférés,
- les passifs repris à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise,
- les parts de capitaux propres émises par le Groupe, et
- la juste valeur des actifs et passifs pouvant résulter d'un accord de contrepartie éventuelle.

Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs et passifs d'impôts différés, et des actifs et passifs liés aux avantages du personnel de l'entreprise acquise, qui sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 12 - Impôts sur le résultat et IAS 19 - Avantages du personnel, respectivement.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs et des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, cette contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme faisant partie de la contrepartie transférée. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle correspondent à des ajustements de la période d'évaluation lorsqu'elles sont liées à l'obtention d'informations complémentaires par l'acquéreur pendant la période d'évaluation (12 mois) à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition. Les ajustements de la période d'évaluation sont comptabilisés de façon rétrospective par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui résultent

d'événements survenus après la date d'acquisition ne correspondent pas à des ajustements de la période d'évaluation et leur comptabilisation dépend de la nature de la contrepartie éventuelle :

- Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle n'est pas réévaluée et le règlement final est comptabilisé dans les capitaux propres ;
- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier et qui entre dans le champ d'application de l'IFRS 9, elle est évaluée à sa juste valeur, tout gain ou perte résultant de cette réévaluation étant constatées soit au compte de résultat soit dans les autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS ;
- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier qui n'entre pas dans le champ d'application de l'IFRS 9, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 ou à d'autres normes IFRS appliquées à ces éléments.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les gains et pertes découlant de cette réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat, dans la rubrique « Autres produits et charges non courants ».

L'écart d'acquisition apparaît lors de regroupements d'entreprises, lorsque la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur, du montant de l'intérêt minoritaire et de la juste valeur de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise dépasse le montant des actifs nets acquis identifiables. L'écart d'acquisition positif est comptabilisé en immobilisation incorporelle au bilan consolidé. L'écart d'acquisition n'est plus amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT du Groupe, qui sont censés tirer profit des synergies liées au regroupement. Si cette allocation de l'écart d'acquisition ne peut pas être effectuée avant la clôture de l'exercice, elle interviendra au cours de l'exercice suivant. Une UGT ou un groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, ainsi que de tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur une période explicite de 4 ans ;
- au-delà de cet horizon est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du dernier flux de la période explicite ;
- le taux d'actualisation par pays correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation est affectée en premier lieu à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Une dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas reprise au cours d'un exercice ultérieur.

Les gains et pertes découlant de la cession d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition de cette entité. En cas de gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, un écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées après comptabilisation initiale au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations pour pertes de valeurs.

Le Groupe juge si les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'utilité et le mode d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Les frais de développement directement attribuables qui sont portés au bilan dans les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

- Les salaires et autres coûts liés au personnel engagés dans le cadre du développement ;
- Les frais encourus sur les projets d'étude et de développement externalisés
- Les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles afférentes.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire comme suit :

- Logiciels : entre 3 et 5 ans
- Relations clients : 10 ans
- Technologies : 5 ans
- Marques : non amorties (durée illimitée)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique après déduction des amortissements cumulés. Le coût historique intègre les frais directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable d'une immobilisation corporelle comptabilisée séparément est décomptabilisée lors de son remplacement.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire de manière à affecter les coûts à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée ou, pour les aménagements et agencements et certaines immobilisations louées, sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements divers : 5-10 ans ;
- Matériel de bureau : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à chaque clôture.

Les plus- ou moins-values de cessions sont déterminées en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Dépréciation d'actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que leur valeur comptable risque d'être irrécupérable. Les

immobilisations incorporelles autres que l'écart d'acquisition qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés ne sont pas amortissables et sont soumises à un test de dépréciation annuel, ou à des tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Amortissements d'actifs corporels et incorporels à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur minorée du coût de vente et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque date de clôture.

Actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés en charges.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes liés aux variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en résultat dans les autres produits et charges financiers dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier est déprécié seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Créances clients

Les créances clients sont les montants dus par les clients pour les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Si l'encaissement est prévu dans un délai inférieur ou égal à un an (ou, à défaut, durant le cycle normal de l'activité), ils sont comptabilisés dans les actifs courants. À défaut, ils sont comptabilisés en actifs non courants.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant conformément aux dispositions d'IFRS 9.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à vue, les autres investissements à court terme considérés comme très liquides assortis d'une échéance initiale de moins de trois mois et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs, ainsi que les découverts bancaires s'ils ne constituent pas une opération de financement. Dans le bilan consolidé, les découverts bancaires sont inclus dans le poste Dettes financières des passifs courants.

Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission d'actions nouvelles ou d'options sont portés dans les capitaux propres en réduction de la prime d'émission.

Si une société du Groupe achète des instruments de capitaux propres de la Société, par exemple dans le cadre d'un rachat d'actions ou d'un plan de rémunération fondé sur des actions, la contrepartie versée, y compris tout coût marginal directement imputable (après impôts), est présentée en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société comme des actions propres jusqu'à ce que ces actions soient annulées ou réémises. Si ces actions ordinaires sont réémises, toute contrepartie reçue, après déduction des éventuels

coûts de transaction marginaux directement imputables et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Provisions

Les provisions pour litiges ou risques divers sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre de pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation, faite par la direction, de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont affectées en provisions courantes ou non courantes en fonction de leur part respective à moins d'un an et à plus d'un an.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, soit leur produit d'émission (juste valeur de la contrepartie reçue) diminué des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements futurs (coûts de transaction inclus) jusqu'à l'échéance des passifs financiers, ou sur une période plus courte le cas échéant, de manière à obtenir leur valeur nette comptable lors de leur comptabilisation initiale.

Les coûts directement imputables à l'établissement de facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif. Dans la mesure où aucun élément ne permet de conclure qu'il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée, les frais sont capitalisés en tant qu'avance sur les services de liquidité et sont amortis sur la période de la facilité à laquelle ils se rapportent.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement de l'obligation d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Dettes fournisseurs

Ces sommes représentent des passifs pour services fournis par le Groupe avant la fin de l'exercice et qui n'ont pas encore été payés. Les dettes fournisseurs sont classées dans les passifs courants si leur date d'échéance est de moins d'un an après la date de clôture. Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale, sauf si leur échéance dépasse les délais standards, auquel cas elles sont initialement évaluées à la juste valeur, puis évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts exigibles et différés

La charge d'impôt au titre de l'exercice comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé au compte de résultat consolidé, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans ces rubriques.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base du taux d'impôt effectif à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des bénéfices imposables. La direction évalue régulièrement les positions retenues pour l'établissement des déclarations fiscales dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Il fixe, le cas échéant, des provisions sur la base des montants qui seront probablement versés aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont constatés sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs au bilan consolidé et leur base fiscale. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés

lorsqu'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition (et des régimes d'imposition) effectifs à la date de clôture et dont l'application est anticipée lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé ou du règlement du passif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourront s'imputer les différences temporaires. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour des différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des entreprises liées et des partenariats, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant nets.

3.4 – Recours à des estimations et hypothèses

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige de la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses raisonnables sur l'avenir. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Lorsque le Groupe formule des estimations et des hypothèses concernant des événements futurs, les estimations comptables qui en résultent, par définition, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les estimations comptables et les jugements les plus importants utilisés par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont présentés ci-après :

Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe vérifie, au moins annuellement, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement ainsi que les autres actifs non financiers en cas d'apparition d'indices de dépréciation.

Le Groupe a estimé la valeur recouvrable des secteurs opérationnels au moyen de modèles prospectifs d'actualisation des flux de trésorerie nécessitant la formulation d'hypothèses concernant les flux de trésorerie, les marges et le taux d'actualisation futurs. La note 9 fournit plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation des valeurs nettes recouvrables.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées dépend de la probabilité qu'un bénéfice imposable futur sera suffisant pour compenser les pertes fiscales reportées et, le cas échéant, de la période à laquelle interviendra leur recouvrement.

Le Groupe exerce donc son jugement pour estimer la performance financière future de l'entité juridique ou du groupe fiscal particulier dans lequel l'actif d'impôt différé a été comptabilisé, et pour estimer la période à laquelle interviendra son recouvrement. Le paragraphe 3.3 et la note 8 fournissent plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation du bénéfice imposable futur.

3.5 – Modalités de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers d'Artefact et de ses filiales au 31 décembre 2021. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation figure en note 4 ci-après.

Les filiales sont définies comme toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les comptes des filiales consolidées sont retraités le cas échéant, afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

3.6 – Méthodes de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR) qui est la monnaie de présentation du Groupe.

Conversion des états financiers des filiales en devises

Les états financiers des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs de chacune d'entre elles, à l'exception des capitaux propres, sont convertis au cours de clôture.
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique.
- Les produits et charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen de l'exercice,

Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Ecarts de conversion » pour la part du groupe.

Les taux de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales du Groupe (source : Banque de France) sont indiqués ci-dessous (1 euro converti dans chaque devise) :

<i>Taux de change</i>		Cours de clôture		Cours moyen	
		31/12/2021	31/12/2020	2021	2020
Dirham des Emirats	AED	4,162	4,531	4,410	4,092
Dollar australien	AUD	1,562	1,590	1,569	1,663
Real Brésilien	BRL	6,310	6,374	6,472	5,370
Franc Suisse	CHF	1,033	1,080	1,089	1,068
Yuan chinois	CNY	7,195	8,023	7,768	7,775
Livre sterling	GBP	0,840	0,899	0,870	0,873
Dollar de Hong Kong	HKD	8,833	9,514	9,321	8,650
Won sud-coréen	KRW	1 346,380	1 336,000	1 353,220	1 345,580
Ringgit malaysien	MYR	4,718	4,934	4,923	4,685
Dollar de Singapour	SGD	1,528	1,622	1,603	1,544
Dollar US	USD	1,133	1,227	1,201	1,114

L'écart d'acquisition et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de la date d'acquisition. Les écarts de conversion ultérieurs sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères, c'est-à-dire dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle des entités, sont converties au taux de change en vigueur à la date de ces transactions ou à leur date de réévaluation. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sous la rubrique « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ».

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 est le suivant :

Sociétés	Siège social	Pays	% de part.	% de contrôle	Méthode
Activités poursuivies					
Artefact SA	19 rue Richer 75009 Paris	France	Sté mère	Sté mère	IG
Pixidis SARL	19 rue Richer 75009 Paris	France	100%	100%	IG
IQ Factory	19 rue Richer 75009 Paris	France	100%	100%	IG
Artefact Germany GmbH	Rothenbaumchaussee 80C 20148 Hamburg	Allemagne	100%	100%	IG
metapeople GmbH	Wiesenstrasse 17 8008 Zürich	Suisse	100%	100%	IG
Artefact Netherlands	Stationsplein 32 3511 ED Utrecht Netherlands	Pays-Bas	100%	100%	IG
Artefact Marketing engineers UK Limited	4th Floor, 78 Chamber Street Whitechapel, London E1 8BL	UK	100%	100%	IG
Artefact Data Spain SL	CL ALFONSO XII, 8 28014 Madrid, Spain	Espagne	100%	100%	IG
Artefact MENA FZ-LLC	DIC-15 Building Office G10-11 Dubai Internet City Middle East	Dubai	100%	100%	IG
Artefact Saudi for Information Technology	3141 Anas Bin Malik Street - Al Malqa District, Riyadh 13521 - 8292	Arabie Saoudite	100%	100%	IG
Artefact Korea Limited	10th floor, office n°1025, Hoesadang- daero 97, Yeongdungpo-gu, Seoul	Corée du Sud	100%	100%	IG
Artefact APAC Ltd	Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong	Hong Kong	100%	100%	IG
Artefact Consulting Hong Kong Limited	Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong	Hong Kong	100%	100%	IG
Artefact Malaysia SDN. BHD.	Level 27 Centerpoint North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur	Malaisie	100%	100%	IG
Artefact Australia PTY LTD	77-83 City Road, Southbank, Victoria 3006	Australie	100%	100%	IG
Artefact Consulting Singapore PTE. Ltd.	92 Robinson Road, #11-04 SIF Building, 68899 Singapore	Singapour	100%	100%	IG
Netbooster Asia Limited	10 Floor, Guangdong Investment Tower, 148 Connaught Road Central, Hong Kong	Hong Kong	88,36%	100%	IG
Artefact (Shanghai) Data and Technology, Ltd.	Building D, 2nd Floor, No458 Madang Road, Huangpu Shanghai	Chine	88,36%	100%	IG
8Matic Advertising (Shanghai) Co, Ltd	No 360 Hengtong Road, Jingan district Shanghai, China	Chine	88,36%	100%	IG
8Matic Limited	10 Floor, Guangdong Investment Tower, 148 Connaught Road Central, Hong Kong	Hong Kong	88,76%	100%	IG
Artefact Do Brasil Consultoria Estrategica Ltda	Avenida das Nações Unidas, 12901, 11° andar São Paulo	Brésil	93%	100%	IG
Artefact USA, Inc.	1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, 19901, Kent Country	Etats-Unis	100%	100%	IG
Sociétés non consolidées en cours de liquidation ne présentant plus d'activité en 2021					
Artefact Holding A/S	Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K	Danemark	100%	100%	NC
Artefact Norway AS	Filipstad Brygge 1 – 2nd floor 0252 Oslo	Norvège	100%	100%	NC
Netbooster Sweden	Sankt Eriksgatan 63 11234 Stockholm	Suède	100%	100%	NC

Artefact Denmark A/S	Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K	Danemark	100%	100%	NC
NetBooster Finland Oy	Bulevardi 2-4 A, 00120 Helsinki	Finlande	100%	100%	NC

Les variations de périmètre au cours du premier semestre 2021 sont les suivantes :

- **Entrée de périmètre:** Le groupe a procédé à l'ouverture d'un bureau aux Etats-Unis, en Corée du Sud et en Arabie Saoudite. Les sociétés Artefact USA, Inc, Artefact Korea Ltd. et Artefact Saudi for Information Technology ont ainsi été créées et intégrées au périmètre de consolidation. Ces dernières sont détenues à 100% par Artefact SA. Le groupe a par ailleurs acquis en juillet 2021 la société IQ Factory détenue désormais à 100%
- **Sortie de périmètre:** la société Media Diamond mise en équivalence lors de la clôture 2020 a été sortie du périmètre du Groupe au premier semestre 2021 suite à la cession des titres détenus par le Groupe en avril 2021
- **Changement de périmètre:** Rachat de participations complémentaires conformément à ce qui est prévu dans le SPA d'acquisition d'8matic signé en mars 2018 (rachat de 11,25% de 8 Matic Limited et 11,65% dans les sociétés Netbooster Asia LTD, Netbooster Internet Science and Technology, 8 Matic Advertising Shanghai)

5. Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Chiffre d'affaires – Information sectorielle

D'un point de vue opérationnel, la Direction suit l'activité du groupe par zone géographique.

La Direction a ainsi identifié 3 zones géographiques : la France, le reste de l'Europe ainsi que les autres marchés, incluant la zone Asie Pacifique, le Moyen-Orient, le Brésil et les Etats-Unis.

Marge brute et rentabilité par zone géographique

en milliers d'euros	Marge brute		EBITDA	
	2021	2020	2021	2020
France	40 220	34 647	11 856	9 764
Reste de l'Europe	25 210	20 398	7 045	2 026
Autres marchés	20 523	15 220	4 125	2 135
Impact retraitements IFRS 2, IFRS 3R, IFRS16			(7 905)	(805)
TOTAL	85 953	70 265	15 122	13 120

Note 2 | Charges de personnel

en milliers d'euros	2021	2020
Salaires et traitements	(44 544)	(39 641)
Charges sociales	(9 420)	(7 931)
Engagements postérieurs à l'emploi	(0)	(12)
Autres	(1 115)	(1 100)
Sous-total	(55 079)	(48 683)
Paiement fondé sur des actions IFRS2	(6 218)	(2 602)
Rémunération pour service postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R	(3 619)	(983)
TOTAL	(64 916)	(52 268)

Effectif moyen

L'effectif moyen du groupe se répartit de la façon comme suit :

	2021	2020
France	261	245
Reste de l'Europe	214	257
Autres Marchés	217	154
TOTAL	692	656

Paiement fondé sur des actions IFRS2

Cette rubrique du compte de résultat intitulée « Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2 » qui représente une charge de 6 218 milliers d'euros, correspond au reclassement en charge de personnel selon la norme IFRS2, des actions gratuites pour 3 919 milliers d'euros et des actions de préférence dites ADP2 pour 2 299 milliers d'euros.

Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R

Ce poste représentant une charge de 3 619 milliers d'euros sur l'année 2021 enregistrée en charges de personnel – rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 révisé correspond aux compléments de prix de 8 Matic, définis contractuellement au-delà du minimum garanti et indexés sur des conditions de présence et de performance pour un total de 1 041 milliers d'euros ainsi que d'un bonus additionnel lié au dénouement de l'opération de 2 578 milliers d'euros.

Note 3 | Charges externes

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Locations et charges locatives	(2 488)	(3 309)
Honoraires	(2 609)	(1 494)
Frais de déplacement	(417)	(454)
Dépenses marketing	(872)	(462)
Cotisations et abonnements	(229)	(180)
Licences IT	(415)	(681)
Téléphone et internet	(218)	(231)
Équipements IT	(168)	(241)
Entretien & maintenance	(197)	(418)
Assurance	(286)	(205)
Dépenses de recrutement	(721)	(489)
Dépenses divertissement personnel	(328)	(303)
Frais bancaires	(36)	(121)
Formations	(378)	(212)
Fourniture de bureau	(103)	(136)
Autres	(48)	(48)
TOTAL	(9 513)	(8 985)

L'augmentation des coûts s'explique d'une part par la réduction des impacts de la crise sanitaire sur l'activité de la société avec notamment la reprise des événements dédiés au marketing et aux ressources humaines. D'autre part, l'augmentation des charges externes s'explique aussi par la poursuite de l'expansion du groupe avec l'ouverture de trois nouveaux bureaux et l'acquisition d'une entité. Ces opérations ont notamment généré une hausse des honoraires.

Pour mémoire, les charges de location sont compensées par le retraitement IFRS 16 comptabilisé séparément pour 1 933 milliers d'euros en 2021 et 2 780 milliers d'euros en 2020.

Note 4 | Autres produits et charges courants

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Crédit d'impôt recherche et autres subventions	1 762	1 551
Autres produits courants	518	297
Perte & Dotation nette dépréciations clients	(28)	37
Autres charges courantes	(75)	(124)
TOTAL	2 178	1 762

Note 5 | Dotations aux amortissements et provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Amortissements des immobilisations incorporelles	(378)	(395)
Amortissements des immobilisations corporelles	(512)	(623)
Dotations nettes aux charges à répartir	(19)	0
Dotation aux provisions d'exploitation	14	(150)
TOTAL	(896)	(1 168)

Le tableau ci-dessus n'inclut pas l'impact de l'amortissement du droit d'utilisation conformément à la norme IFRS 16 présenté séparément.

Note 6 | Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Charges de restructuration	(430)	(1 150)
Honoraires relatifs aux rachats et à la sortie de cote de la société	(6 425)	-
Reprises de provisions pour litiges sociaux (non utilisées)	279	-
Autres	(37)	47
TOTAL	(6 614)	(1 103)

Les charges de restructuration et les reprises de provisions exceptionnelles correspondent à l'aboutissement des efforts de réorganisation du Groupe entamés en 2019 notamment en Allemagne et au Royaume-Uni. Les reprises de provisions pour litiges sociaux correspondent à des litiges clôturés pour Artefact SA.

Note 7 | Charges et produits financiers

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	17	52
Coût de l'endettement financier	(1 394)	(689)
Charges d'intérêts – impact IFRS 16	(85)	(96)
Coût de l'endettement financier net	(1 463)	(734)
Incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés	-	-
Différences positives de change	191	232
Autres	8	1
Autres produits financiers	199	233
Incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés	(20 550)	(3 190)
Dépréciation des actifs financiers	0	(1)
Différences négatives de change	(175)	(332)
Commissions d'affacturage	(44)	(79)
Autres	(155)	(199)
Autres charges financières	(20 924)	(3 802)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(22 187)	(4 302)

La contribution négative du résultat financier au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par l'actualisation des hypothèses de valorisation des BSA émis en juillet 2020 qui aboutit à une différence de valeur de 20 550 milliers d'euros entre la dette estimée au 31 décembre 2020 et celle à la clôture annuelle. La valorisation des BSA a été effectuée en fonction du prix de rachat de 1 190 euros par BSA proposé par Ardian (Cf. faits marquants).

Note 8 | Impôt sur les résultats

Détail de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Impôts sur les bénéfices	(846)	(1 447)
Autres impôts sur le résultat (CVAE, etc.)	(310)	(500)
Charge d'impôt courante	(1 156)	(1 947)
Produit / (Charge) d'impôts différés	442	2 086
Charge d'impôt effective	(714)	139

Les produits liés aux impôts différés s'expliquent essentiellement par l'activation de reports déficitaires en Allemagne pour 210 milliers d'euros et au Royaume-Uni pour 1 842 milliers d'euros.

Preuve d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Résultat comptable avant impôt	(16 936)	3 726
Taux courant d'imposition de la société mère	26,5%	28,0%
Charge (produit) d'impôt théorique	4 488	(1 043)
Différentiel taux d'imposition filiales étrangères	357	403
Différences permanentes dont impact IFRS2 et crédits d'impôts	(5 249)	1 380
IAS12 : CVAE et autres	(310)	(601)
Charge d'impôt effective	714	139

Au 31 décembre 2021, la charge d'impôt effective inclut 421 milliers d'euros d'activation de déficits reportables sur l'Angleterre (350 milliers d'euros) et l'Allemagne (71 milliers d'euros).

Déficits fiscaux reportables

L'essentiel des actifs d'impôts différés correspond à des économies d'impôts attendues des reports déficitaires dont sont détentrices les sociétés du Groupe. Les actifs d'impôts différés sont reconnus sur des reports déficitaires dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs permettront de les récupérer. Le Groupe limite l'horizon d'imputation de ses déficits fiscaux à trois exercices suivant l'exercice 2021 et les montants imputables sont déterminés sur la base des business plan établis par la Direction.

Le stock de reports déficitaires des sociétés du Groupe au 31 décembre 2021 est de 20,9 millions d'euros dont 18,7 millions d'euros reconnus en impôts différés actifs.

Note 9 | Écarts d'acquisition

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Valeur nette au 31/12/2021
France	19 416	298			19 714
4Ps Marketing (UK)	8 081			558	8 639
Metapeople (DE, CH, NL)	12 652				12 652
Europe du Sud	1 196				1 196
Asie	3 637			418	4 055
TOTAL	44 982	298		976	46 255

L'augmentation du Goodwill sur la France s'explique par l'acquisition de la société IQ Factory par Artefact France en juillet 2021 pour un total de 415 milliers d'euros. L'entité présentait une situation nette de 117 milliers d'euros lors de l'acquisition.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

La Direction évalue les performances opérationnelles par zone géographique. Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction évalue la valeur des écarts d'acquisition au niveau de 5 zones géographiques : (1) France, (2) Angleterre, (3) Allemagne, Suisse & Pays-Bas, (4) Espagne et (5) Asie. Chacune de ces zones géographiques représente un groupe d'UGT.

Une fois par an, le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'écart

d'acquisition de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué à partir des projections de flux de trésorerie après impôts fondées sur le budget et business plans approuvés par la Direction, couvrant une période de 4 ans. Au-delà de cette période, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base du taux de croissance à long terme présenté ci-après.

Principales hypothèses des tests de dépréciation

Les principales hypothèses appliquées pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont les suivantes :

- Le taux de croissance à long terme retenu varie de 1,7% à 2,9% en fonction des pays,
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital après impôts qui reflète les risques spécifiques du secteur et du pays concernés :

<i>Taux d'actualisation retenus</i>	31/12/2021	31/12/2020
France	9,5%	9,5%
Royaume-Uni	9%	9%
Allemagne	9,2%	9,2%
Pays-Bas	9,7%	9,7%
Espagne	9,5%	10%
Chine	11,5%	11,5%

Test de sensibilité

Le Groupe a effectué un test de sensibilité de la charge de dépréciation aux variations des principales hypothèses utilisées (c'est-à-dire le taux d'actualisation après impôts et le taux de croissance à long terme). Pour l'ensemble des UGT, les principales hypothèses ont été modifiées comme suit :

- Taux d'actualisation après impôts : +/- 1 % et
- Taux de croissance à long terme : +/- 0,5 %.

Les tests de dépréciations n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur sur la valorisation des écarts d'acquisition présentés au bilan au 31 décembre 2021.

Note 10 | Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Logiciels	Marque	Autres	TOTAL
Valeur brute	159	2 342	2 143	4 643
Cumul des amortissements et dépréciations	(100)		(1 189)	(1 291)
VNC au 31 décembre 2020	59	2 342	953	3 352
Acquisitions			4	4
Transferts / Mises au rebut	12			12
Cessions				-
Ecart de conversion	2		9	11
Valeur brute	160	2 342	2 168	4 670
Amortissements	(58)		(346)	(404)
Cumul des amortissements et dépréciations	(159)	-	(1 535)	(1 695)
VNC au 31 décembre 2021	1	2 342	633	2 976

La valeur des marques correspond essentiellement à la marque Artefact pour 2 296 milliers d'euros. Les autres immobilisations incorporelles se composent notamment des incorporelles apportés par la fusion d'Artefact en 2017, dont 324 milliers d'euros de relations client et 27 milliers d'euros de technologies.

Note 11 | Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Aménagements	Agencements, matériels et mobilier de bureau	Droit d'utilisation – Impact IFRS 16	TOTAL
Valeur brute	597	2 796	9 084	12 477
Cumul des amortissements et dépréciations	(308)	(2 161)	(5 585)	(8 054)
VNC au 31 décembre 2020	289	635	3 499	4 423
Variation de périmètre	0	12	-	12
Acquisitions	49	577	2 393	3 019
Transferts	0	-	-	0
Cessions	-	(61)	(223)	(285)
Ecart de conversion	47	90	346	484
Valeur brute	693	3 414	11 600	15 708
Amortissement/dépréciation	(76)	(453)	(2 407)	(2 937)
Cumul des amortissements et dépréciations	(384)	(2 615)	(7 992)	(10 991)
VNC au 31 décembre 2021	309	800	3 609	4 717

Les variations de la période s'expliquent essentiellement par la poursuite de l'expansion du Groupe avec l'ouverture de nouveaux bureaux et le recours des bureaux historiques à des locaux permettant d'accueillir davantage de collaborateurs.

- Hausse des droits d'utilisation selon IFRS 16 pour un total de 2 393 milliers d'euros s'expliquant essentiellement par la location de nouveaux bureaux avec notamment Artefact Shanghai (1 201 milliers d'euros), Artefact MENA à Dubaï (412 milliers d'euros), Artefact Germany avec l'ouverture d'un bureau à Essen (578 milliers d'euros) et la prolongation du bail commercial des bureaux de Artefact France (202 milliers d'euros).
- Les acquisitions d'agencements, matériels et mobiliers de bureau immobilisés de 577 milliers s'expliquent essentiellement par l'ameublement des nouveaux bureaux.
- La cession de 223 milliers d'euros de droit d'utilisation s'explique par la fin du bail d'un des bâtiments du bureau parisien.

Note 12 | Titres détenus par le Groupe

Au 31 décembre 2020, le Groupe présentait des titres mis-en-équivalence pour une valeur de 500 milliers d'euros. Cet actif était composé uniquement des titres de la société espagnole Media Diamond dont la valeur correspond au prix de vente des titres en 2021.

Les titres ont été cédés par le Groupe en avril 2021 aux actionnaires historiques de Media Diamond pour le prix négocié occasionnant la sortie des titres mis en équivalence.

Les autres titres non consolidés d'une valeur brute de 29 840 milliers d'euros entièrement dépréciés sont ceux des filiales nordiques en cours de liquidation en 2021. Le Groupe avait procédé à l'impairment de l'intégralité des actifs et du Goodwill liés aux entités nordiques au 31 décembre 2019.

Note 13 | Instruments financiers dérivés

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Juste valeur du contrat de couverture de taux swap	0	64
Instruments financiers inscrit à l'actif	-	64
Autres instruments financiers Passifs	(23 800)	(3 314)
Instruments financiers inscrits au passif	(23 800)	(3 314)
TOTAL	(23 800)	(3 250)

Les instruments financiers inscrits au passif correspondent aux BSA 2020 attribués lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020 pour 23 800 milliers d'euros. La valorisation a été mise à jour dans le cadre de l'offre publique d'achat par Ardian en fonction de l'offre de rachat à 1 190€ par BSA, entraînant une charge financière de 20,6M€ (Cf. *Faits marquants*).

Note 14 | Actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	TOTAL
VNC au 31 décembre 2020	871
Acquisitions	339
Transferts	-
Remboursement	(48)
Ecart de conversion	18
Autres	84
VNC au 31 décembre 2021	1 263

Au 31 décembre 2021, les actifs financiers non courants correspondent principalement aux dépôts de garantie des loyers, au prêt à l'effort de construction ainsi qu'à des dépôts de garantie bancaire.

Note 15 | Autres actifs courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Autres créances	638	484
Créances sociales	49	108
Créances envers l'Etat	5 965	4 572
Autres actifs courants	215	293
Charges constatées d'avance	1 567	991
TOTAL	8 433	6 448
Dont non courant	4 727	3 812
Dont courant	3 705	2 635

La créance de 5 965 milliers d'euros vis-à-vis de l'Etat est principalement attribuable à la TVA déductible constatée en France pour 1 061 milliers d'euros et aux créances de cir 2019 à 2021 pour 4 695 milliers d'euros.

Note 16 | Actifs et passifs d'impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Actifs d'impôts différés	5 344	4 734
- réalisables à plus de 12 mois	2 645	3 261
- réalisables dans les 12 mois	2 699	1 473
Passifs d'impôts différés	349	254

Les actifs d'impôts différés correspondent principalement à des activations de reports déficitaires pour un montant total de 4 701 milliers d'euros dont 3 173 milliers d'euros concerne la société mère. La hausse du stock fait suite à l'activation de 210 milliers d'euros sur la filiale allemande et 1 602 milliers d'euros sur la société anglaise en 2021, ainsi qu'une économie future d'impôt sur l'amortissement fiscal d'un écart d'acquisition local en Espagne pour 871 milliers d'euros.

Ces actifs d'impôts différés incluent également un impôt différé passif d'un montant de 880 milliers d'euros, relatif à la réévaluation des actifs identifiés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la société Artefact, qui a été comptabilisé en diminution des actifs d'impôts différés actifs de la Société mère.

Note 17 | Créances clients et comptes rattachés

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Clients et comptes rattachés	61 715	50 489
Clients – Actifs sur contrats	7 668	4 665
Créances clients	69 383	55 154
Dépréciation des créances clients	(551)	(552)
TOTAL	68 832	54 602

Note 18 | Trésorerie nette

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Disponibilités	14 320	26 328
Valeurs mobilières de placement	3 830	1 614
Trésorerie et équivalent de trésorerie (tels que présentés au bilan)	18 150	27 942
Découverts bancaires	(72)	(57)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (tels que présentés dans le tableau de financement)	18 078	27 884

Note 19 | Capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à 3 419 203,30 euros, composé de 34 192 033 actions d'une valeur nominale de 0,10 € dont 34 150 225 actions ordinaires et 41 808 actions de préférence 2 (ADP2).

Le tableau ci-après présente les variations du capital social sur l'exercice 2021 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	TOTAL
Capital social au 31 décembre 2020	34 180 033	0,1 €	3 418 003,30€
Augmentation du capital :			
- Acquisition définitive de 12.000 actions gratuites	12 000	0,1 €	1 200,00€
Capital social au 31 décembre 2021	34 192 033	0,1 €	3 419 203,30€

Instruments dilutifs en circulation

Plan d'attribution d'actions gratuites	Date Conseil d'administration	Nombre total d'actions gratuites		
		attribuées initialement	Annulées au 31.12	Restantes au 31.12
AGA 2020-2	21 juillet 2020	1.900.000	(81.000)	1.819.000
AGA 2021-1	27 janvier 2021	709.500	(18.000)	691.500
AGA 2021-2	1 avril 2021	40.000	-	40.000
AGA 2021-3	20 avril 2021	66.667	(66.667)	-
TOTAL		2.716.167	(165.667)	2.550.500

Actions de préférence	« ADP2 »
Date d'assemblée	27 juillet 2017

Nombre maximal d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2021	1 633 643
Nombre estimé d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2021	1 633 643
Prix d'exercice	n/a
Augmentation de capital maximal potentielle en nombre d'actions	1 633 643

Bons de souscription	« BSA 2020 »
Date d'assemblée générale	25 juin 2020
Date d'attribution lors du Conseil d'Administration	21 juillet 2020
Nombre maximal d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2021	3 500 000
Nombre estimé d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2021	3 500 000
Prix d'exercice	1€
Augmentation de capital maximal potentielle en nombre d'actions	3 500 000

Note 20 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provision pour risques non courant	919	219	(279)	860
Provision pour risques courant	314	413	(286)	442
Provision pour indemnités de fin de carrière	56	0	0	57
TOTAL	1 289	633	(564)	1 358

Les provisions pour risques couvrent essentiellement :

- des risques et litiges sociaux divers pour 860 milliers d'euros
- les charges de restructuration résiduelles en Allemagne pour 170 milliers d'euros ainsi qu'une provision pour redressement fiscal en Allemagne pour 250 milliers d'euros

Note 21 | Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Variation	Ecart de conversion	Reclassement	Autre	31/12/2021
Emprunts bancaires	23 989	(21 568)	17		(388)	2 049
Prêt par une société liée		15 047				15 047
Dette de location non courante – IFRS 16	1 600	1 713	54	(1 713)		1 654
Dettes financières non courantes	25 588	(4 808)	71	(1 713)	(388)	18 750
Emprunts bancaires	6 127	(6 049)	(9)		571	640
Découverts bancaires	58	12	3		0	73
Dette de location courante IFRS 16	2 107	(1 908)	66	1 713	0	1 978
Dettes financières courantes	8 292	(7 945)	60	1 713	571	2 691
Total dettes financières	33 880	(12 753)	132	0	183	21 442

Emprunts bancaires

Ainsi au 31 décembre 2021, les emprunts bancaires (hors dette de location et découverts bancaires) correspondent essentiellement :

- au préfinancement du CIR / CICE auprès de la BPI pour 2 531 milliers d'euros
- au prêt contracté auprès de Bidsky afin de finaliser l'opération de rachat du Groupe pour 15 047 milliers d'euros

L'opération de rachat des titres d'Artefact par Ardian est assorti d'un refinancement de la société ayant eu lieu au cours du second semestre 2021.

Ainsi, au 31 décembre 2021, la variation des soldes des emprunts bancaires s'explique essentiellement par:

- le remboursement à l'issue de l'opération de la dette senior contractée en 2020 pour un total de 21 millions d'euros
- le remboursement du PGE contracté en 2020 pour 6 millions d'euros
- Ces flux de remboursements sont partiellement compensés par l'emprunt contracté par Artefact SA auprès de Bidsky pour un total de 15 millions d'euros afin de financer la finalisation de l'opération et le refinancement du Groupe.

Note 22 | Autres passifs courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dette sur acquisitions – minimum garanti	379	759
Dettes sur acquisitions – rémunérations sous conditions	5 353	2 395
Autres dettes diverses	1 300	751
TOTAL	7 032	3 905
Dont non courant	87	2 615
Dont courant	6 946	1 290

La dette sur acquisitions d'un montant de 379 milliers d'euros correspond à l'estimation du complément de prix minimum garanti restant à payer dans le cadre de l'acquisition des sociétés chinoises en mars 2018. L'estimation des rémunérations complémentaires indexées sur les conditions de présence et de performance est également comptabilisée en « autres dettes » en contrepartie des charges de personnel conformément à IFRS 3R pour 5 353 milliers d'euros.

Note 23 | Dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs	35 200	22 224
Fournisseurs - factures non parvenues	3 292	2 537
Sécurité sociale et organismes sociaux	11 932	10 343
Dettes fiscales hors impôt sur les bénéfices	5 662	5 596
Avances et acomptes clients	106	445
Clients avoirs à émettre	100	0
Autres	0	0
TOTAL	56 292	41 145

Note 24 | Engagements hors bilan

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Note 25 | Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	2021		2020	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit				
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</i>				
- Emetteur	104	45%	101	40%
- Filiales intégrées globalement	127	55%	137	55%
<i>Autres services et prestations liées</i>				
- Emetteur			12	5%
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	231	100%	250	100%
Autres prestations rendues				
<i>Juridique, fiscal, social</i>				
Sous-total				
TOTAL	231	100%	250	100%

Note 26 | Opérations avec les parties liées

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère	523	606
Rémunérations brutes au titre de leur fonctions dans des sociétés contrôlées	-	-
Rémunérations des administrateurs	155	82
Rémunérations fondées en actions	2 733	1 716
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées		Néant
Avances et crédits accordés		Néant

Par ailleurs, les opérations suivantes ont été conclues en 2021 avec des parties liées :

- Prêt de 15 m€ accordé par BidSky dans le cadre du refinancement d'Artefact
- Sous-traitance mise en œuvre avec Webhelp en 2021 dans le cadre des activités Médias, société dont M. Olivier Duha, administrateur d'Artefact SA jusqu'au 21 septembre 2021, est mandataire social. Ce contrat a été conclu dans des conditions normales de marché.

Note 27 | Evènements post clôture

Transformation en SAS

Le 31 mai 2022, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie afin d'approuver la transformation de la société en SAS. L'objet de la Société, son siège social et sa durée restent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme

de 3.419.203,30 €, divisé en 34.150.225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Sous le nouvelle forme de la société, une nouvelle gouvernance a été décidée avec le terme des mandats de :

- Monsieur Guillaume de Roquemaurel en qualité de président du conseil d'administration, et d'administrateur,
- Monsieur Vincent Luciani en qualité d'administrateur et Directeur général,
- La société Ardian France, Administrateur, représenté par son représentant permanent, Madame Marie Arnaud-Battandier,
- Monsieur Stéphan Torra, Administrateur,
- Monsieur Thomas Grétére, Administrateur,

La société Bidsky a été nommée Présidente de la société et Monsieur Vincent Luciani Directeur général.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Artefact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 3.3 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous

avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au Référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Paris la Défense, le 31 mai 2022

GCA

Groupe de Contrôle
et d'Audit

Paul GAUTEUR

MAZARS

Guillaume DEVAUX

Charles GUILBERT

Comptes annuels au 31/12/2021

Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Brut	Amort. / dépréciation	2021	2020
Immobilisations incorporelles	1	20 131	1 405	18 726	19 086
Immobilisations corporelles	2	910	621	289	330
Immobilisations financières	3-4	76 265	31 277	44 988	41 291
Actif immobilisé		97 306	33 303	64 004	60 707
Créances clients & comptes rattachés	5	33 301	209	33 092	35 113
Autres créances	11	14 728	-	14 728	12 328
Valeurs mobilières de placement		502	-	502	125
Disponibilités		3 430	-	3 430	14 045
Actif circulant		51 961	209	51 751	61 869
Charges constatées d'avance	13	652	-	652	390
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6	507	-	507	296
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		150 426	33 512	116 914	123 004
Capital	7			3 419	3 418
Primes				56 983	56 984
Réserves et report à nouveau				(9 838)	(14 802)
Résultat de l'exercice				1 993	4 964
Provisions réglementées				2 704	2 526
Capitaux propres	8			55 261	53 090
Provisions pour risques				257	379
Provisions pour charges				-	-
Provisions	9			257	379
Emprunts et dettes financières	10			20 154	32 040
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	11			19 114	10 847
Dettes fiscales et sociales	11			11 708	10 629
Autres dettes	12			4 088	2 000
Dettes				55 064	55 516
Produits constatés d'avance	13			6 332	14 020
Ecart de conversion passif	12			-	-
TOTAL PASSIF				116 914	123 004

Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2021	2020
Chiffre d'affaires	15	58 785	47 682
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		3 876	1 738
Autres produits		429	273
Produits d'exploitation		63 091	49 693
Autres achats et charges externes		(23 482)	(15 990)
Impôts et taxes		(798)	(927)
Salaires		(19 821)	(16 695)
Charges sociales		(10 107)	(7 461)
Dotations aux amortissements		(854)	(849)
Dotations aux dépréciations et provisions		(460)	(347)
Autres charges		(560)	(857)
Charges d'exploitation		(56 083)	(43 126)
Résultat d'exploitation		7 008	6 567
Produits financiers		380	4 607
Charges financières		(1 077)	(3 737)
Résultat financier	16	(698)	870
Résultat courant avant impôt		6 310	7 437
Produits exceptionnels		1 063	418
Charges exceptionnelles		(7 687)	(3 545)
Résultat exceptionnel	17	(6 624)	(3 127)
Participation des salariés		-	(6)
Impôt sur les bénéfices	18	2 306	660
RÉSULTAT NET		1 993	4 964

Notes annexes aux comptes annuels

1. Présentation générale

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 31 mai 2022. Ces comptes sont présentés en milliers d'euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2021 a été marqué par les événements suivants :

1.1 – Offre Publique d'achat initiée par le fonds d'investissement Ardian Expansion Fund V S.L.P.

A l'issue d'un processus de cession compétitif initié par Artefact, les principaux actionnaires de la société, dont Monsieur François de la Villardière, Président du Conseil d'administration, les co-fondateurs et co-dirigeants d'Artefact, Messieurs Vincent Luciani, et Guillaume de Roquemaurel, ainsi que certains actionnaires de référence, dont le Fonds Nobel, Financière Arbevel, Truffle Capital et Otus, ainsi que plusieurs managers et actionnaires minoritaires, sont entrés en négociations exclusives le 25 juillet 2021 sur un projet d'acquisition par Ardian Expansion ("l'Initiateur") de 17.811.366 actions ordinaires (le "Bloc de Contrôle"), représentant 52.09% du capital et 52.09% des droits de vote d'Artefact, pour un prix de 7,8 euros par action ordinaire.

Dans le cadre du transfert du Bloc de Contrôle, certains actionnaires vendeurs ont également cédé ou apporté à Ardian Expansion 20.000 bons de souscription d'actions représentant l'intégralité des bons de souscription d'actions émis par Artefact, pour un prix de 1.190 euros par bon de souscription d'actions.

Le prix de 7,8 euros par action ordinaire valorise 100% du capital et des droits de vote d'Artefact à 328,9 millions d'euros (sur une base entièrement diluée) et fait ressortir une prime de 42,34% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives (23 juillet 2021).

A l'issue de ces négociations exclusives, le "Contrat de cession" relatif au transfert du Bloc de contrôle a été signé le 17 septembre 2021 suite à l'accomplissement par Artefact de la procédure d'information et consultation du Comité Social et Economique (CSE).

Le Conseil d'administration d'Artefact s'est par ailleurs réuni le 27 septembre 2021 pour :

- prendre acte de la démission, avec effet ce jour à la date la réalisation de la cession du Bloc de Contrôle, de Fonds Nobel, représenté par Monsieur Philippe de Verdalle, de ses fonctions d'administrateur d'Artefact ;
- prendre acte de la démission, avec effet à la date d'ouverture de l'Offre, de :
 - Monsieur François de la Villardière de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'administration d'Artefact ;
 - Madame Marguerite de Tavernost et Monsieur Olivier Duha de leurs fonctions d'administrateurs d'Artefact ; et
- coopter, sous réserve de leur ratification par la prochaine assemblée générale d'Artefact, Ardian France SA, représenté par Madame Marie Arnaud-Battandier, Monsieur Stéphan Torra et Monsieur Thomas Grétére, en qualité d'administrateurs d'Artefact dès la cessation par respectivement Fonds Nobel, représenté par Monsieur Philippe de Verdalle, Madame Marguerite de Tavernost, et Monsieur Olivier Duha de leurs fonctions d'administrateurs d'Artefact.

A compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, l'Initiateur a acquis sur le marché 3.378.332 Actions représentant, 9,88% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Acquisition du Bloc, franchi le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la Société, l'offre publique d'achat simplifiée revêt ("l'Offre") un caractère obligatoire en application des dispositions des articles L.433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société qui sont d'ores et déjà émises à cette date, à l'exclusion des actions détenues directement et indirectement par l'Initiateur, les actions auto-détenues, les ADP 2 incessibles et les actions gratuites indisponibles, soit un nombre de 12 146 511 Actions visées par l'Offre, représentant 35,52% du capital de la Société sur une période de 17 jours entre le 11 novembre et le 3 décembre 2021.

A l'issue de l'Offre, l'initiateur a acquis au total 31 904 545 actions Artefact, représentant 93,31% du capital et des droits de vote de la Société. La cotation des actions de la Société a été suspendue le 3 décembre 2021 à l'issue de la clôture de l'Offre et maintenue jusqu'à la mise en œuvre du Retrait Obligatoire et la radiation des actions d'Euronext Growth Paris le 21 décembre 2021.

1.2 – Cession de la filiale espagnole Media Diamond

Le 14 avril 2021, la société a cédé les parts qu'elle détenait dans la joint venture espagnole Media Diamond aux actionnaires existants pour un montant fixe de 500 milliers d'euros. Avec la vente de cette dernière société, principalement spécialisée dans le marketing offline, le Groupe a recentré ses activités sur son cœur de métier et les offres digitales à forte valeur ajoutée.

1.3 – Remboursement de la dette in fine levée en décembre 2020 de 21 millions d'euros

Le projet de rachat des titres d'Artefact par Ardian est assorti d'un refinancement de la société ayant eu lieu au cours du second semestre 2021. Le Groupe a donc procédé au remboursement de l'intégralité de l'emprunt de 21 millions euros le 29 septembre 2021.

1.4 – Remboursement du Prêt Garanti par l'État contracté en juin 2020

Afin de faire face à la crise sanitaire, la société avait obtenu le 24 juin 2020, un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 6 millions d'euros auprès des banques Crédit du Nord, HSBC et BNP.

Avec la reprise de l'activité constatée lors du second semestre 2020, ce dernier n'a pas fait l'objet d'une prolongation.

La société a ainsi remboursé 4 400 milliers d'euros au 30 juin 2021. Le montant résiduel du PGE de 1 600 milliers d'euros a été remboursé en juillet 2021.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 – Référentiel

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 – Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds commercial notamment).

3.3 – Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation définis à l'article 212-3 du règlement ANC n°2016-03 sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée.

Ces frais de développement comprennent :

- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté au développement,
- les éventuelles dépenses d'études et de développement sous-traitées à des entreprises extérieures,
- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive au développement.

3.4 – Fonds commercial

Le poste fonds commercial est composé de malis techniques de fusion issus de regroupement d'entreprise. Ces fonds commerciaux font l'objet chaque année d'un test de dépréciation basé sur la méthode des cash flows futurs et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

3.5 – Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

3.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

3.7 – Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition comprenant le coût d'acquisition ainsi que les frais d'acquisition afférents. Des compléments de prix peuvent être comptabilisés en titres si leur estimation peut être établie de manière fiable. Les frais d'acquisition font l'objet d'une déduction fiscale sur une durée de 5 ans (prorata temporis) par la constitution d'un amortissement dérogatoire.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée à partir des perspectives de croissance (Marge brute) et de rentabilité (EBITDA, cash-flow) basées sur des business plans établis selon la méthode dite du DCF (discounted cash flow) et actualisés chaque année. En l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'usage retenue est la situation nette comptable.

3.8 – Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle. Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une dépréciation.

Les créances clients intègrent les sommes dues à la société au titre des achats d'espace réalisés par elle auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat (loi Sapin), ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

3.9 – Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date d'opération (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen).

Les créances, dettes et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises sont portées au bilan en écart de conversion.

Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

3.10 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

3.11 – Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'emprunt sont inscrits à l'actif des comptes au poste Charges à répartir sur plusieurs exercices et amortis sur la durée des emprunts.

3.12 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué des revenus de ses activités de conseil/data et de prestations en digital marketing ; il est évalué sur la base du prix précisé dans le contrat de vente, net des rabais, et de la taxe sur la valeur ajoutée.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- les contrats récurrents, en général sous forme de mandat d'agence et rémunérés par un forfait fixe ou variable (activités PPC, Social Média, Display etc), et
- les contrats à caractère plus ponctuel rémunérés sur la base de la mise à disposition de moyens humains – facturés au forfait sous forme de journées hommes (essentiellement les missions de conseil/Data, activités SEO, CRM).

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat si :

- le degré d'avancement du contrat peut être estimé de façon fiable à la date de clôture,
- le montant des produits ainsi que des coûts encourus ou à encourir peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront à la Société

3.13 – Impôts sur les sociétés

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche (CIR) est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés. Le montant du CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 1 745 milliers d'euros.

3.14 – Changement de méthode

Néant.

Notes sur certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Augmentation	Diminution	31/12/21
Marques	2 342	-	-	2 342
Logiciels, licences	146	-	-	146
Fonds commerciaux*	16 415	-	-	16 415
Autres immob. Incorporelles	1 229	-	-	1 229
TOTAL	20 131	-	-	20 131

*dont mali technique issus de regroupement d'entreprise : 16 415 milliers d'euros

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Dotations	Reprise	31/12/21
Marques	-	-	-	-
Logiciels, licences	(101)	(44)	-	(145)
Fonds commerciaux	(209)	(70)	-	(278)
Autres immob. Incorporelles	(736)	(245)	-	(982)
TOTAL	(1 046)	(359)	-	(1 405)

Le détail des fonds commerciaux au 31 décembre 2021 est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Media / Creation	3 410	-	3 410
CRM	660	-	660
Artefact	11 650	-	11 650
Clientèle Artefact	695	(278)	417
TOTAL	16 415	(278)	16 137

A l'exception de la clientèle Artefact présumée amortissable sur une durée de 10 ans correspondant à l'atteinte d'un taux d'attrition estimé de 100% à un horizon de 10 ans, les fonds commerciaux ne sont pas amortissables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Note 2 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Augmentation	Diminution	31/12/21
Agencements et installations	238	18	-	256
Matériels et mobiliers de bureau	534	120	-	654
TOTAL	772	138	-	910

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Amortissement	Reprise	31/12/21
Agencements et installations	(116)	(35)	-	(151)
Matériels et mobiliers de bureau	(326)	(144)	-	(469)
TOTAL	(442)	(179)	-	(621)

Note 3 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Augmentation	Diminution	31/12/21
Titres de participation	70 864	4 082	(860)	74 086
Créances rattachées à des part.	1 045	148	(7)	1 186
Actions propres	31	-	-	31
Autres immobilisations financières	950	64	(51)	963

TOTAL	72 890	4 293	(918)	76 265
--------------	---------------	--------------	--------------	---------------

La variation sur les titres de participation est détaillée ci-après.

Les actions propres au 31 décembre se composent de 11 976 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions valorisées à 14 milliers d'euros. La Société détient également 91.554 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidités valorisées à 502 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les actions et liquidités détenues dans le cadre de ce contrat ont fait l'objet d'un classement respectivement en VMP pour 502 milliers d'euros et en disponibilités pour 95 milliers d'euros.

La variation des autres immobilisations financières s'explique principalement par le versement d'un prêt effort construction de 64 milliers d'euros fin 2021 et par le remboursement partiel de dépôts de garantie antérieurement versés au bailleur des locaux du 19 Rue Richer (51 milliers d'euros).

Détail des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Augmentation	Diminution	31/12/21
Artefact Marketing Engineers UK	14 993			14 993
Artefact Germany GmbH	15 817			15 817
Artefact holding A/S	12 633			12 633
Artefact Finland	10 974			10 974
Artefact Norway	1 408			1 408
Artefact Sweden	1 015			1 015
Artefact Data Spain	6 798			6 798
Media Diamond (1)	860		(860)	-
Artefact MENA	33			33
Internet Advantage	500			500
Pixidis	50			50
Netbooster Asia Ltd (2)	4 076	2 346		6 421
8Matic Ltd (2)	1 650	1 039		2 689
Artefact Do Brasil	57			57
Artefact USA (4)	-	208		208
Artefact Korea (4)	-	75		75
IQ Factory (VivaData) (3)	-	415		415
TOTAL	70 864	4 082	(860)	74 086

(1) Les titres Media Diamond ont été cédés pour 500 milliers d'euros au cours de l'année 2021.

- (2) Ces augmentations correspondent à des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs sur 2021.
 (3) La société IQ Factory a été acquise pour un prix total de 415 milliers d'euros.
 (4) Les sociétés Artefact USA et Artefact Korea ont été créées par le groupe au cours de l'exercice.

Note 4 | Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Dotations	Reprises	31/12/21
Titres de participation	(31 586)	-	315	(31 271)
Créances rattachées à des part.	(13)	-	7	(6)
TOTAL	(31 599)	-	322	(31 277)

Dépréciations des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Augmentation	Diminution	31/12/21
NetBooster Finland	(10 974)	-	-	(10 974)
Artefact Holding A/S	(12 283)	-	-	(12 283)
Artefact Data Spain	(5 591)	-	-	(5 591)
NetBooster Sweden	(1 015)	-	-	(1 015)
Artefact Norway	(1 408)	-	-	(1 408)
Media Diamond	(315)	-	315	-
TOTAL	(31 586)	-	315	(31 271)

La reprise de dépréciation sur les titres Media Diamond est consécutive à la cession de la participation du groupe dans cette société. Elle est intégralement utilisée.

Note 5 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Clients	26 198	25 786
Clients - Factures à établir	7 103	9 559
Dépréciation des créances clients	(209)	(232)
TOTAL	33 092	35 113

Les créances clients intègrent les sommes dues au titre des achats d'espace réalisés par la société auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

La société a souscrit un contrat d'affacturage au cours de l'exercice 2019. Au 31 décembre 2021, l'en-cours de créances cédées s'élève à 3 521 milliers d'euros vs 2 020 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Ces créances sont sorties du bilan de clôture.

Note 6 | Charges à répartir sur plusieurs exercices

La société avait inscrit des frais liés à la souscription des financements bancaires obtenus à la fin de l'exercice 2020 au poste charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces frais, d'un montant cumulé de 300 milliers d'euros, étaient amortis sur la durée de l'emprunt soit 6 années.

Suite à la restructuration de son financement intervenue en fin d'année 2021 (cf. note Faits marquants de l'exercice), la société a procédé à l'inscription des frais liés à la souscription de l'emprunt de refinancement au poste charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces frais, d'un montant de 526 milliers d'euros sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné soit 7 années.

Les frais relatifs aux financements bancaires souscrits en 2020, par ailleurs remboursés fin 2021, ont été intégralement repris en résultat au 31 décembre 2021. La dotation correspondante s'élève à 296 milliers d'euros.

La dotation de l'exercice relative aux frais engagés au titre de l'emprunt de refinancement s'élève à 19 milliers d'euros. Le poste Charges à répartir sur plusieurs exercices s'établit à 507 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 7 | Capital social

Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 3 419 203,30 euros au 31 décembre 2021, composé de 34.192.033 actions, dont 34.150.225 actions ordinaires et 41 808 actions de préférence, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre	Valeur nominale	Capital
Actions composant le capital social au début de l'exercice	34 180 033	0,1 €	3 418 003,3 €
Augmentations du capital :			
- Acquisition définitive d'actions gratuites	12 000	0,1 €	1 200,0 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	34 192 033	0,1 €	3 419 203,3 €

Variation du capital au cours de l'exercice

Le 27 février 2021, la Société a constaté l'acquisition définitive de 12.000 actions gratuites pour un montant de 1.200 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 1.200 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Note 8 | Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Augment. de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/21
Capital social	3 418			1			3 419
Prime d'émission	40 543			(1)			40 542

Prime d'apport	16 399					16 399
Bons de souscription	42					42
Réserves	129					129
Report à nouveau	(14 931)	4 964				(9 967)
Résultat de l'exercice	4 964	(4 964)		1 993		1 993
Provisions réglementées	2 526				178	2 704
TOTAL	53 090	-	-	-	1 993	55 261

Note 9 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	Dotations	Reprises	31/12/21
Provisions pour risques	379	157	279	257
Provisions pour charges	-			-
TOTAL	379	157	279	257

La provision pour risques comptabilisée au 31 décembre 2021 correspond à des litiges prud'homaux en cours. La reprise de 279 milliers d'euros est non utilisée.

Note 10 | Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2020
Emprunts obligataires	-	-	-	-	21 071
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 601	1 242	1 360		9 524
Groupe - Emprunt Bidsky (1)	15 047			15 047	-
Découverts, concours bancaires	319	319			32
Autres comptes courants	2 187	2 187			1 412
TOTAL	20 154	3 748	1 360	15 047	32 040

(1) cf. Note Faits marquants de l'exercice.

Note 11 | Etat des créances et des dettes

Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 186		1 186	

Prêts	294			294
Dépôts et cautionnements	669		669	
Clients	33 301	33 301		
Personnel et comptes rattachés	10	10		
Etat - Impôts sur les bénéfices (1)	6 141	1 426	4 715	
Etat – TVA	1 061	1 061		
Compte courant entreprises liées	3 962	3 962		
Autres créances (2)	3 553	3 553		
Charges constatées d'avance	652	652		
TOTAL	50 830	43 966	6 570	294

(1) Les créances d'impôt sur les bénéfices vis à vis de l'Etat correspondent aux :

- Crédit d'impôt compétitivité (CICE) 2018 pour 197 milliers d'euros (à moins d'un an),
- Crédits d'impôt recherche de 2018 à 2021 pour 5 922 milliers d'euros, dont 1 228 milliers d'euros originaires de 2018 à moins d'un an et 1 745 milliers d'euros enregistrés au titre du crédit de l'exercice 2021,
- Créances de crédit d'impôt Mécénat utilisables au titre de 2022 : 21 milliers d'euros.

A défaut d'imputation sur des dettes d'impôt-sociétés à devoir par la société, les crédits d'impôt originaires de 2019 à 2021 (4 715 milliers d'euros) sont d'échéances supérieures à un an.

(2) Le poste Autres créances comprend notamment les créances d'affacturage suivantes :

- Droits de tirage disponibles : 2 950 milliers d'euros
- Fonds de garantie et compte de réserve : 541 milliers d'euros

Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt Bidsky	15 047			15 047
Emprunts et dettes financières diverses	2 601	1 242	1 360	
Découverts, concours bancaires	319	319		
Fournisseurs	19 114	19 114		
Clients	-	-		
Personnel et comptes rattachés	3 963	3 963		
Dettes sociales	4 742	4 742		
Etat – Impôts sur les bénéfices	-	-		
Etat – TVA	2 632	2 632		
Etat – Autres impôts et taxes	371	371		
Compte courant associés et groupe	2 187	2 187		
Autres dettes	4 088	4 088		
Produits constatés d'avance	6 332	6 332		
TOTAL	61 396	44 989	1 360	15 047

Les dettes fournisseurs intègrent les sommes dues par la Société au titre des achats d'espace réalisés auprès des moteurs de recherche pour le compte de ses clients. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

Note 12 | Autres dettes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Avances et clients créditeurs	361	269
Clients - avoirs à établir	87	-
Dettes sur acquisition NB Asia, 8Matic	2 949	1 234
Autres dettes opérationnelles	691	497
TOTAL	4 088	2 000

Note 13 | Produits et charges constatés d'avanceProduits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 6 332 milliers d'euros et correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance, à des prestations de Consulting facturées mais restant à servir, à des revenus médias et achats d'espaces facturés d'avance.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 652 milliers d'euros et correspondent à des ajustements de séparation des exercices sur des charges d'exploitation.

Note 14 | Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Clients - Factures à établir	7 103	9 559
Fournisseurs – Avoir à recevoir	62	-
Organismes sociaux – divers à recevoir	10	22
Etat – divers à recevoir	-	-
TOTAL	7 175	9 581

Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts courus à payer / emprunts obligataires	-	71
Intérêts courus à payer et CB différées	17	23
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 559	641
Clients – Avoirs à établir	87	-
Personnel - Congés payés	1 326	1 207
Provision primes et frais à verser	2 606	2 635
Provision charges sociales sur congés à payer	570	519
Personnel - Autres charges sociales à payer	3 031	1 591
Etat - Charges à payer	210	228
Divers – à payer	-	-
TOTAL	9 406	6 915

Note 15 | Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020	Variation
France	42 042	37 150	+13,2 %
Export	16 744	10 532	+58,9 %
TOTAL	58 785	47 682	+23,3 %

Note 16 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Abandon de créances vis-à-vis de filiales	(7)	(2 725)
Reprise / Dépréciation nette des titres de participation	315	3 014
Reprise / Autres dépréciations financières nettes	1	1 116
Reprise sur autres immobilisations financières	7	-
Charges d'intérêts	(984)	(570)
Autres charges financières	(86)	-
Dividendes reçus	-	46
Revenus des créances financières des entités liées	57	110
Commissions de non-utilisation de lignes de crédit et coûts des swap	-	(65)
Pertes nettes de change	-	(56)
TOTAL	(698)	870

Note 17 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits nets de cession / Valeur nette comptable des titres cédés (1)	(360)	(2 980)
Gains nets sur rachat d'actions propres	140	83
Charges de restructuration financière (2)	(6 163)	-
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(178)	(237)
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	(157)	-
Reprise sur provisions et dépréciations exceptionnelles	279	282
Autres coûts non courants (nets de reprise de provisions)	(206)	(275)
Autres produits non courants	22	-
TOTAL	(6 624)	(3 127)

(1) La participation dans la société Media Diamond a été cédée pour un prix de 500 milliers d'euros en 2021.

(2) Voir note Faits marquants de l'exercice.

Note 18 | Impôts sur les bénéfices – déficits fiscaux reportés

A compter du 1er janvier 2013, la Société s'est constituée société mère d'un groupe fiscalement intégré comprenant sa filiale à 100%, la société Pixidis. Les sociétés membres du groupe intégré conservent à leur charge l'impôt comme s'il était dû en l'absence d'intégration. L'impôt est comptabilisé par les membres du groupe selon la même règle.

Au cours de l'année 2021, la société ARTEFACT a révisé son résultat fiscal initial au titre de 2020 par imputation complémentaire de déficits fiscaux lui permettant d'obtenir un dégrèvement d'impôt de 595 milliers d'euros sur l'exercice 2021.

Elle a par ailleurs enregistré un crédit d'impôt recherche de 1 745 milliers d'euros, une réduction d'impôt mécénat de 16 milliers d'euros et un produit d'impôt d'intégration fiscale de sa filiale de 36 milliers d'euros.

Dégrèvement d'impôt sur les bénéfices 2020	:	595 milliers d'euros
Crédits et réductions d'impôt	:	1 761 milliers d'euros
Produit d'intégration fiscale	:	36 milliers d'euros
Impôts à la source sur revenus étrangers	:	(86) milliers d'euros
Produit d'impôt de l'exercice	:	2 306 milliers d'euros

Au titre de l'exercice 2021, ARTEFACT a utilisé 2 205 milliers d'euros de déficits fiscaux antérieurs représentant une économie fiscale d'environ 584 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, la Société dispose de déficits reportables sans limitation de durée :

- Déficités générés avant l'intégration fiscale : 1 570 milliers d'euros
- Déficités générés durant l'intégration fiscale : 8 174 milliers d'euros.

Note 19 | Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraites et assimilés s'élève à 57 milliers au 31 décembre 2021. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation de ces engagements sont les suivantes :

- Départ volontaire en retraite à 67 ans
- Taux de rotation annuelle : 24 %
- Taux de charges sociales : 45 %
- Taux d'actualisation : 1,20 %
- Revalorisation des salaires : 2,0%

Bail commercial

La Société a signé le 25 août 2017 un bail commercial 4/6/9 à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface d'environ 800 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 360 milliers d'euros. La période ferme d'engagement était de 4 ans courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Une réduction de surface à 384 m² pour un loyer annuel révisé à 179 milliers d'euros a été actée à effet de janvier 2021, portant l'engagement résiduel à 0,2 million d'euros

Ces locaux sont une extension des locaux loués par la Société Artefact. Celle-ci avait ainsi signé le 18 janvier 2017, un bail commercial 6/9 ans d'une surface de 1 434 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 743 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 6 ans courant jusqu'au 20 avril 2023, représentant un engagement de 1,75 millions d'euros.

En-cours d'affacturage au 31 décembre 2021

L'encours des créances cédées au factor et financées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 3 521 milliers d'euros. Le droit de tirage de la société auprès du Factor s'élève à 2 950 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Engagements reçus

Néant

Note 20 | Rémunération des organes de direction

<i>en milliers d'euros</i>	Dues	Versées
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère	623	623
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans des sociétés contrôlées	-	-
Rémunérations des administrateurs	85	155
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées		Néant
Avances et crédits accordés		Néant

Note 21 | Ventilation de l'effectif moyen

Les effectifs moyens de la Société s'élèvent à 261 personnes en 2021, contre 245 en 2020.

Effectif	fin de période	moyen
Cadres	284	256
Employés	4	5
TOTAL	288	261

Note 22 | Evènements postérieurs à la clôture**Transformation de la société en SAS**

Le 31 mai 2022, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie afin d'approuver la transformation de la société en SAS. L'objet de la Société, son siège social et sa durée restent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme

de 3.419.203,30 €, divisé en 34.150.225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Sous le nouvelle forme de la société, une nouvelle gouvernance a été décidée avec le terme des mandats de :

- Monsieur Guillaume de Roquemaurel en qualité de président du conseil d'administration, et d'administrateur,
- Monsieur Vincent Luciani en qualité d'administrateur et Directeur général,
- La société Ardian France, Administrateur, représenté par son représentant permanent, Madame Marie Arnaud-Battandier,
- Monsieur Stéphan Torra, Administrateur,
- Monsieur Thomas Grétére, Administrateur,

La société Bidsky a été nommée Présidente de la société et Monsieur Vincent Luciani Directeur général.

Note 23 | Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires du collège des Commissaires aux comptes s'élèvent à 103 milliers d'euros HT pour l'exercice 2021 au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés.

Note 24 | Tableau des filiales et participations

La Société présentant des comptes consolidés, les informations relatives aux valeurs brutes et valeurs nettes comptables des titres sont présentées de manière regroupées.

Renseignements détaillés sur les filiales et participations

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital et résultat net	Quote-part du capital détenue	CA 2021	Résultat net 2021	Prêts et avances consentis	Dividendes encaissés
<i>en milliers de la devise locale</i>								
Filiales (détenues à + de 50%)								
Pixidis Paris, France	EUR	8	1 227	100%	11 421	99		
Artefact Germany GmbH Duisburg, Allemagne	EUR	50	1 647	100%	32 615	1 374	2 052	
Artefact Marketing Engineers UK Londres, UK	GBP	2	1 450	100%	27 574	2 190		
Artefact Data Spain Madrid, Espagne	EUR	3	1 817	100%	5 261	(139)	1 033	
Artefact Netherlands Utrecht, Pays-Bas	EUR	18	140)	100%	8 568	1 117	1 100	
Artefact Finland Helsinki, Finland	EUR	Nd	Nd	100%	0	0		
Artefact Holding A/S Copenhague, Danemark	DKK	Nd	Nd	100%	0	0		
NetBooster Sweden AB Stockholm	SEK	Nd	Nd	100%	0	0		
Artefact Norway AS Oslo, Norvège	NOK	Nd	Nd	100%	0	0		

Artefact Middle East North Africa; Dubai	AED	50	1 338	100%	31 266	6 279	
NetBooster APAC Ltd Hong Kong	USD	0	(206)	100%	-	(76)	292
8 Matic Limited Hong Kong Hong Kong	HKD	10	1 507	88,76%	-	(100)	
NetBooster Asia Ltd Hong Kong	HKD	11	8 847	88,36%	2 642	(10 147)	
Artefact USA Etats-Unis	USD	250		100%	1 097	(592)	751
Artefact Korea Corée du Sud	WON	100		100%			
IQ Factory Paris, France	EUR	1		100%	220	33	
Artefact Do Brasil Consultoria Estrategica Ltda	BRL	143	949	93%	9 762	3 205	180

Renseignements globaux sur les filiales et participations

<i>en milliers d'euros</i>	Filiales (+50% du capital détenu)		Participations (10 à 50% du capital détenu)	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	465	73 620	-	-
Nette	465	73 620	-	-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Artefact,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Artefact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 3.7 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 31 mai 2022

Les commissaires aux comptes

GCA
GROUPE DE CONTRÔLE
ET D'AUDIT

Paul GAUTEUR

MAZARS

Guillaume DEVAUX

Charles GUILBERT

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Il est à noter qu'Artefact a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 31 mai 2022, mais que les conventions réglementées nous ont été notifiées sous la forme de Société Anonyme, retenue pour l'établissement du rapport spécial.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises a l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions deja approuvees par l'assemblee generale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 31 mai 2022.

Les commissaires aux comptes

GCA
GROUPE DE CONTRÔLE
ET D'AUDIT

Paul GAUTEUR

MAZARS

Guillaume DEVAUX

Charles GUILBERT
